

Budget 2018, premier budget du président des riches



*Interventions des sénatrices et sénateurs du Groupe
CRCE-K du 23 novembre 2017 au 12 décembre 2017*

**PALAIS DU LUXEMBOURG
75291 PARIS CEDEX 06**

Tél : 01 42 34 21 24
crce@senat.fr

www.senateurscrce.fr

Emmanuel Macron et son sparadrap de président des riches Par Eric Bocquet / 23 novembre 2017	3
Emmanuel Macron et son gouvernement répondent avec zèle aux exigences de la Commission européenne Par Éliane Assassi / 23 novembre 2017	8
Le Crédit Impôt Recherche, petit paradis fiscal de 6 milliards d'euros Par Pierre Ouzoulias / 25 novembre 2017	12
Un cadeau au capital d'un coût de quatre milliards d'euros pour les finances publiques Par Eric Bocquet / 25 novembre 2017	14
La suppression de l'ISF est coûteuse pour les caisses de l'État et injuste du point de vue de l'égalité devant l'impôt Par Pascal Savoldelli / 25 novembre 2017	16
Tout de même, quelle bienveillance du gouvernement à l'égard de la finance ! Par Eric Bocquet / 27 novembre 2017	20
Nous voulons porter le taux de prélèvement de la taxe sur les transactions financières de 0,3 % à 0,5 % Par Pascal Savoldelli / 27 novembre 2017	21
Arrêtez de nous parler du malheur des riches ! Par Pascal Savoldelli / 28 novembre 2017	22
Monsieur le ministre évoque une école de la confiance quand il se satisfait d'une Éducation nationale fonctionnant en mode dégradé Par Pierre Ouzoulias / 29 novembre 2017	24
Un budget national du sport bientôt équivalent à celui du seul PSG Par Pierre Laurent / 29 novembre 2017	26
En pratique, les communes sont toujours plus ponctionnées Par Pierre-Yves Collombat / 29 novembre 2017	28
En réintégrant l'OTAN, la France a perdu une grande partie de sa souveraineté en matière de défense Par Christine Prunaud / 30 novembre 2017	30
La politique de ce gouvernement n'a rien d'écologiste Par Éliane Assassi / 1er décembre 2017	32
Nous proposons de préserver les ressources des agences de l'eau Par	

Guillaume Gontard / 1er décembre 2017	34
Votre budget ne représente plus que 0,84 % de celui de l'État ! Par	
Pierre Ouzoulias / 4 décembre 2017	35
Le groupe CRCE soutient le combat des salariés de France Télévisions	
Par Pierre Ouzoulias / 4 décembre 2017	37
Des crédits toujours insuffisants et mal orientés Par Christine Prunaud	
/ 4 décembre 2017	39
La France, troisième réseau diplomatique du monde, ferme des	
antennes diplomatiques et perd des postes Par Christine Prunaud / 4	
décembre 2017	41
La réhabilitation de la police de sécurité suppose de dégager des	
moyens Par Éliane Assassi / 5 décembre 2017	43
Une distorsion permanente entre les mots et les actes Par Esther	
Benbassa / 5 décembre 2017	45
Le budget de la justice est présenté comme prioritaire, mais il	
n'échappe pas aux logiques d'austérité Par Éliane Assassi / 5	
décembre 2017	46
Je ne crois pas que l'on puisse se satisfaire de cette politique de	
retrait de l'État des territoires Par Pierre-Yves Collombat / 5 décembre	
2017	48
La politique de réduction des effectifs de l'administration territoriale	
se poursuit Par Pierre-Yves Collombat / 5 décembre 2017	50
La suppression du secrétariat d'État aux anciens combattants est un	
scandale Par Cécile Cukierman / 6 décembre 2017	52
En matière de logement, le désengagement de l'État est poussé à son	
paroxysme Par Cécile Cukierman / 6 décembre 2017	54
Nous refusons la baisse injuste de l'APL Par Cécile Cukierman / 6	
décembre 2017	56
Le gouvernement met volontairement le logement social en grande	
difficulté Par Pascal Savoldelli / 6 décembre 2017	58
Le gouvernement s'attaque à la logique même de service public Par	
Laurence Cohen / 6 décembre 2017	60

Les remboursements et dégrèvements représentent un manque à gagner de 28,5 % des recettes fiscales Par Pascal Savoldelli / 6 décembre 2017	62
Il est temps de mener un audit citoyen de la dette pour nous libérer de la soumission aux marchés financiers Par Laurence Cohen / 6 décembre 2017	64
La situation est telle que le statu quo n'est pas acceptable Par Éliane Assassi / 7 décembre 2017	66
Ce budget en trompe-l'oeil n'est pas à la hauteur Par Cécile Cukierman / 7 décembre 2017	68
Un budget au service des rentiers et des actionnaires Par Fabien Gay / 7 décembre 2017	70
Madame la Ministre, abandonnez vos dogmes, investissez dans la recherche publique ! Par Pierre Ouzoulis / 7 décembre 2017	72
Dans la France de M. Macron, il ne fait pas bon être salarié, fonctionnaire, occupant d'un logement HLM Par Eric Bocquet / 12 décembre 2017	74

Suppression quasi totale de l'ISF, instauration d'une très avantageuse taxe unique sur les revenus du capital : le projet de loi de finances pour 2018 fait la démonstration qu'Emmanuel Macron est bien le président des riches. Les autres catégories de la population sont encore une fois quant à elles soumises à l'austérité, à la réduction de l'investissement public et du champ protecteur de l'État, ainsi qu'à des ponctions injustes comme la baisse de l'APL. Les collectivités locales ne sont pas mieux loties, et subissent, quoi qu'en dise le gouvernement, un tour de vis supplémentaire.

Emmanuel Macron et son sparadrap de président des riches

Projet de loi de finances pour 2018

Par Eric Bocquet / 23 novembre 2017

Monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le président de la commission des finances, mes chers collègues, au nom du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, permettez-moi de saluer à mon tour, très amicalement, M. le rapporteur général.

Nous entamons aujourd'hui l'examen du premier projet de loi de finances élaboré par ce nouveau gouvernement.

Il s'agit évidemment de donner à l'État un budget pour l'année prochaine. Mais, bien au-delà, ce premier projet de loi de finances fixe clairement les lignes directrices pour le quinquennat qui s'ouvre.

Messieurs les ministres, vous venez d'entrer dans la maison France : aussi pensons-nous qu'il eût été fort utile de procéder à un état des lieux exhaustif de notre société et de la République. Liberté, égalité, fraternité : aujourd'hui, cette magnifique devise est bien souvent remise en cause par la réalité de la vie quotidienne vécue par une très grande majorité de nos concitoyens.

Cet état des lieux eût été facile à établir, compte tenu des nombreux documents disponibles pour ce faire. Je pense aux rapports récents d'organisations non gouvernementales comme OXFAM, le Secours populaire français ou, plus récemment encore, le Secours catholique. Ces organisations sont unanimes, malheureusement, pour relater le constat qu'elles ont pu établir.

Vous nous rétorquerez peut-être, comme d'autres le firent avant vous, que nous ne sommes plus à l'époque de Zola. Certes, et c'est bien là que le bât blesse ! Les données pour 2017 sont absolument effarantes pour un pays comme le nôtre, qui, à ce jour, est encore la sixième puissance du monde.

Nous ne pouvons pas faire l'économie de quelques chiffres. En 2016, les 10 % des Français les plus riches détiennent 56 % des richesses, quand les 50 % les plus pauvres se partagent 5 % de l'ensemble. Plus d'un tiers des Français a « expérimenté » la pauvreté. Le seuil de pauvreté perçu est à un niveau toujours plus élevé, 1 015 euros, et se rapproche dangereusement du niveau du salaire minimum, qui s'établit aujourd'hui à 1 140 euros.

Cette pauvreté qui prend racine dans notre pays a évidemment des conséquences concrètes dans la vie de nos concitoyens : 20 % d'entre eux déclarent avoir renoncé à des soins dentaires du fait de leur coût, 12 % à l'achat de lunettes et 16 % à une consultation chez un médecin spécialiste.

Le concept d'égalité, disais-je en préambule, est quelque peu mis à mal dans notre République : lorsqu'on porte le regard vers le haut de la pyramide, vers les « premiers de cordée », on se dit qu'il y a effectivement quelque argent en ce bas monde.

Un magazine économique aux feuilles de papier glacé publie chaque année, en juillet, un numéro spécial nous présentant le palmarès des 500 premières fortunes de France. Il suffira ici de citer un extrait de l'éditorial du numéro de cette année : « Le constat saute aux yeux, à voir l'évolution du classement des 500 fortunes professionnelles

depuis [la] première édition [du magazine] en 1996, le patrimoine des ultra-riches en France a considérablement progressé depuis deux décennies. Les chiffres attestant de leur prospérité impressionnent. Le nombre des milliardaires a explosé, de 11 à 92, et, au total, la valeur des 500 fortunes est passée de 80 à 570 milliards, multipliée par sept. »

En janvier 2015, le ministre Emmanuel Macron conseillait aux jeunes Français d'avoir envie de devenir milliardaires.

M. Gérard Longuet, au nom de la commission des finances. Millionnaire, ça suffit ! (Sourires.)

M. Éric Bocquet. Au regard de ces chiffres, l'opération risque, me semble-t-il, de prendre un certain temps...

Nous pourrions également citer, à titre d'exemple, le cas des 3 250 ménages les plus riches de France qui ont transféré 140 milliards d'euros dans les paradis fiscaux de par le monde. C'est l'occasion de rappeler ici le scandale de l'évasion fiscale.

Mme Nathalie Goulet. Très bien !

M. Éric Bocquet. Ce dernier est régulièrement révélé de manière spectaculaire dans les médias. Puis, quand le tumulte médiatique s'apaise au bout de quelques jours, le silence se fait, et le scandale continue.

Mes chers collègues, rappelons-le sans cesse, la République perd chaque année entre 60 milliards d'euros et 80 milliards d'euros : c'est l'équivalent du déficit que vous vous apprêtez à voter.

Mes chers collègues, ce combat doit nous rassembler au-delà de nos sensibilités propres, et il doit être mené sans faiblesse, sans compromission. C'est la mère des batailles, au nom de la République et de la démocratie !

Mme Éliane Assassi. Très bien !

M. Éric Bocquet. Messieurs les ministres, nous ne pensons pas que votre budget soit la bonne réponse au constat que nous venons d'évoquer.

Nous constatons d'abord qu'il s'inscrit dans la lignée des budgets antérieurs – Éliane Assassi l'a rappelé –, ensermé dans les carcans que vous vous êtes donnés, après la révision générale des politiques publiques, la RGPP, la modernisation de l'action publique, la MAP, ou encore le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, le TSCG. Le dogme de la réduction de la dépense publique a encore été réaffirmé ce matin : comme si celle-ci était nuisible par nature, comme si elle ne contribuait pas, elle aussi, à la croissance et au développement ! Aussi cette continuité se traduit-elle dans vos choix budgétaires.

Nous détaillerons notre propos au cours des jours à venir dans cet hémicycle. Aujourd'hui, nous nous contenterons d'évoquer trois mesures fortes de votre projet, au premier rang desquelles la suppression de la taxe d'habitation.

Le fait de commencer par cette question en cette Haute Assemblée a bien sûr un sens très particulier.

Le sujet a été abondamment débattu lors de la récente campagne des élections sénatoriales, et pour cause, il suscite toujours beaucoup d'inquiétude chez les maires et les élus locaux.

Il y avait certainement une réforme à mener en matière d'impôts locaux : cela ne fait aucun doute. Mais elle ne doit évidemment pas éluder le sujet épineux de la valeur locative.

À nos yeux, cette annonce est démagogique. Qu'en sera-t-il demain de la taxe foncière ? Nos concitoyens auront-ils à subir en conséquence des hausses des taxes locales et des tarifs des services publics locaux ? Cette suppression signifie aussi que, à terme, 20 % des contribuables se retrouveront seuls à payer.

Certes, on évoque les compensations par l'État, mais les élus locaux conservent en mémoire la décision de suppression brutale, unilatérale, de la taxe professionnelle, prise il y a quelques années. Cette suppression devait, elle aussi, être compensée à l'euro près : vous le savez, tel ne fut pas le cas. Le compte n'y est pas.

Que se passera-t-il après 2018 ? Les communes seront privées, à terme, de 10 milliards d'euros de ressources. Or, chacun le sait ici, la taxe d'habitation représente environ 35 % de leurs rentrées fiscales. Ces préoccupations se sont largement exprimées cette semaine dans les travées du congrès des maires de France.

Messieurs les ministres, les collectivités territoriales représentent encore plus de 70 % de l'investissement public dans ce pays et seulement 9 % de la dette globale de la France. Nous vous suggérons de les solliciter comme un levier de sortie de crise et non comme une variable d'ajustement budgétaire.

Enfin, cette mesure est combattue par nombre de personnes, car elle est contraire à l'article 72 de la Constitution, qui sanctuarise le principe de la libre administration des collectivités territoriales en leur garantissant leur autonomie financière.

Oui, il faut une réforme de la fiscalité locale, mais une réforme globale et en concertation. Pour ces raisons, nous proposerons la suppression de l'article 3.

J'en viens à l'article 11, qui met en place le prélèvement forfaitaire unique, ou PFU. Là encore, point de nouveauté : cette disposition figurait par exemple dans les propositions de M. Fillon, candidat du parti Les Républicains lors de la dernière élection présidentielle.

Cette taxation unique à 30 % a pour première conséquence de revenir sur le principe de progressivité de la fiscalité, en vigueur jusqu'à présent. Ainsi, il n'y aura plus de variation en fonction des revenus. Comme tout impôt à taux unique, le PFU sera donc inégalitaire et profitera aux plus aisés.

Cette taxe a deux sources, un taux de cotisations sociales de 17,2 % et un taux forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12,8 %. À terme, ce dispositif peut donc susciter une forme d'optimisation fiscale, car les revenus du capital seront moins taxés. En conséquence, il s'agit d'une véritable bombe à retardement pour les finances publiques. Le PFU transformera durablement une fiscalité déjà favorable aux plus aisés en une grande machine à redistribuer à l'envers.

Quant à l'article 12, il supprime l'ISF et met en place l'IFI.

Je relève déjà que, symboliquement, le mot « solidarité » disparaît : dans le contexte d'inégalités aggravées que j'ai précédemment évoqué, ce choix prend un sens très particulier. Ni Jacques Chirac ni Nicolas Sarkozy n'avaient osé toucher à l'ISF : M. Macron le fait.

Selon nous, ce n'est pas en supprimant un impôt socialement juste, ce n'est pas en cédant à une « lubie » du MEDEF, comme le disait lui-même Emmanuel Macron en 2014, que la France deviendra plus attractive. Mais, autres temps, autres mœurs !

Notre gouvernement propose de transformer l'ISF en IFI en sortant de l'assiette de l'ISF les valeurs mobilières,

détentions d'actions, d'entreprises, d'obligations, de plans d'épargne en actions, ou PEA, d'assurances vie, etc. Le but est de diriger l'épargne vers les investissements productifs et, nous dit-on, de dynamiser l'économie. La perte de ressources pour l'État est estimée à 3,2 milliards d'euros par an.

L'effet combiné de cet impôt sur la fortune immobilière et du prélèvement forfaitaire unique sur les dividendes sera absolument hallucinant pour les bénéficiaires de ces dispositifs.

Messieurs les ministres, je m'en réfère à la réponse faite par vos services au courrier que vous a adressé le président de notre commission des finances, Vincent Éblé, le 26 octobre dernier. Le président de la commission vous interrogeait quant aux conséquences de la mise en œuvre et de l'IFI et du PFU. Les éléments de réponse sont tout à fait édifiants. Nous en citerons quelques-uns.

Avec le PFU, les 100 premiers contribuables à l'ISF gagneront chacun, en moyenne, 582 380 euros par an.

Pour les 1 000 premiers contribuables, le gain moyen lié au PFU s'élèvera à 172 220 euros par an. Le bénéfice lié à la mise en place du PFU apparaît ainsi extrêmement concentré : 44 % du gain total est capté par le 1 % des ménages dont le revenu est le plus élevé. Cerise sur le gâteau, dernier élément d'analyse, pour les 100 premiers contribuables à l'ISF, le gain total lié aux deux réformes peut être estimé à environ 1,5 million d'euros par an, soit un montant supérieur à l'ISF qu'ils acquittaient jusqu'à présent !

C'est aussi un symbole sidérant que la sortie des yachts et autres lingots d'or de l'assiette de l'impôt.

Messieurs les ministres, vous allez bientôt ressembler à Don Salluste dans La Folie des grandeurs !

M. Gérald Darmanin, ministre. « Et mes acclamations ? Mon enthousiasme ? » (Sourires sur les travées du groupe La République En Marche et du groupe Les Républicains.)

M. Éric Bocquet. Pour illustrer concrètement les effets de notre proposition, citons le cas d'un PDG du CAC 40. Cette personne, qui a souhaité garder l'anonymat, détient un bien immobilier de 1,5 million d'euros et 15 millions d'euros de valeurs mobilières diverses. L'ISF actuel lui vaudrait une contribution de 195 700 euros ; avec l'IFI, elle payera la somme de 3 900 euros.

Mme Éliane Assassi. Voilà !

M. Éric Bocquet. M. le Président de la République aura du mal à se débarrasser, pendant ce quinquennat, du sparadrap du « Président des riches, version 2 ! »

Enfin, je dirai un mot de l'article 15, qui réduit l'assiette de la taxe sur les transactions financières.

Par ce projet de loi de finances, le Gouvernement propose de revenir sur l'une des mesures adoptées dans le cadre de la loi de finances pour 2017 : l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les transactions financières française aux opérations dites « intra-day ». Ces opérations dénouées au cours d'une même journée sont considérées comme les plus spéculatives.

Cette extension du champ de la taxe sur les transactions financières avait été obtenue de haute lutte, après cinq années d'âpres débats dans l'hémicycle. Elle est censée entrer en vigueur au 1er janvier 2018 et contribuer à l'amélioration du rendement de ladite taxe : de 1 milliard d'euros environ actuellement, celui-ci atteindrait, après l'élargissement aux opérations « intra-day », entre 2 et 4 milliards d'euros.

Chacun se souvient aussi que, en juin dernier, la Cour des comptes a publié un rapport à charge tirant à boulets rouges sur la taxe sur les transactions financières et sur l'éventuelle extension de celle-ci. Sans doute convient-il de rappeler ici que ce sont bien les élus, dans cette République, qui fixent les règles et lèvent l'impôt pour financer l'intérêt général.

On comprend bien le sens de ce signal fort adressé à l'industrie financière européenne, notamment après le Brexit : rendre la place financière de Paris plus attractive – pour les financiers.

Vous nous expliquez, monsieur le ministre, qu'il faut encourager ceux qui prennent des risques et libérer la fortune d'un excès de taxes pour orienter les capitaux vers l'économie réelle.

D'illustres de vos prédécesseurs, en France et ailleurs, ont puisé aux mêmes sources du néolibéralisme. Pensons à Mme Thatcher, qui, dès les années 1980, tenait le même discours, dans les mêmes termes exactement, au sujet de la célèbre théorie du ruissellement que vous nous vendez aujourd'hui, devenue théorie des « premiers de cordée » dans sa version 2017. Premiers de cordée dont on apprend que beaucoup transfèrent leur richesse sous des cieux fiscaux plus cléments, aux Bermudes, à Jersey ou à l'île de Man – pas pour investir, mais pour fuir l'impôt...

Cette théorie du ruissellement n'a jamais fait la preuve de son efficacité. En effet, alors que la distribution des dividendes tend à diminuer partout dans le monde, la France reste championne d'Europe dans ce domaine.

Vous avez raison quand vous exprimez le souhait d'orienter l'argent vers l'économie réelle ; mais votre méthode ne répond pas du tout à cet objectif. Chacun sait pertinemment que moins de 2 % des transactions financières dans le monde ont un lien avec l'économie réelle !

Ce projet de loi de finances aurait dû être l'occasion de s'attaquer frontalement à la question criante des inégalités, au nécessaire renforcement des services publics et à la domination insolente des marchés financiers dans l'économie. Ce n'est pas le chemin que vous avez choisi.

Vos premières mesures montrent déjà leur nocivité. Songeons à la grande inquiétude des élus locaux à la suite des annonces de cet été sur les collectivités territoriales.

Monsieur le ministre, votre budget va aggraver les inégalités. Allez-vous, demain, appliquer la double peine aux plus démunis ? Allez-vous persister dans vos choix généreux à l'endroit des plus aisés ?

L'état des lieux présenté au début de notre intervention n'étant pas pris en compte, vous comprendrez que le groupe CRCE ne puisse pas apporter son soutien à votre projet de loi de finances pour 2018 !

Emmanuel Macron et son gouvernement répondent avec zèle aux exigences de la Commission européenne

Projet de loi de finances pour 2018 : question préalable

Par **Éliane Assassi** / 23 novembre 2017

Hier, le commissaire européen à l'économie et aux finances, Pierre Moscovici, a alerté sur le risque de « non-conformité » du budget de la France. La réduction du déficit public serait trop faible, les réformes insuffisantes, etc. Tout est dans cette formule : « non-conformité ». Non-conformité à quoi ? Non-conformité pour qui ? Qui décide de cette non-conformité ?

Bien entendu, il s'agit de la soumission aux fameux critères libéraux qui structurent l'actuelle construction européenne, ces critères que l'on appelle les critères de Maastricht, repris par le traité de Lisbonne.

Ce sont ces critères, refusés par le peuple en 2005, qui placent depuis des décennies maintenant la rentabilité financière au-dessus de la satisfaction des besoins humains, à commencer par le droit au travail, par le libre accès aux services publics.

Aujourd'hui, le Président de la République et son gouvernement répondent avec zèle aux exigences de la Commission européenne : projet après projet, des ordonnances réformant le code du travail à ce budget, en passant par la loi de financement de la sécurité sociale.

De la réduction des APL, calamiteuse pour le logement social, de la sélection à l'université en passant par l'alignement institutionnel sur les desiderata bruxellois, cette politique s'aligne totalement sur les préceptes du traité de Lisbonne.

La surenchère de la commission des finances était donc attendue, elle servira – qui peut en douter – de prétexte pour enfoncer le clou de l'austérité, pour accélérer la casse des services publics, pour passer par exemple un cap en privatisant des éléments clés du secteur public.

D'entrée, le groupe communiste républicain citoyen et écologiste entend afficher son désaccord total, son opposition totale à ce cadre contraint, à ce budget qui devient une figure imposée, selon des règles dogmatiques sur lesquelles nous, parlementaires, mais surtout nos concitoyens, n'avons pas de prise.

M. Macron a-t-il été élu pour plus d'austérité ? Pour la destruction du code du travail ? Pour la baisse des APL et l'asphyxie des collectivités territoriales et du secteur public ? Nous ne le pensons pas.

La motion tendant à opposer la question préalable que j'ai l'honneur de défendre aujourd'hui exprime ce rejet global et vous savez tous ici qu'elle n'abrégera pas notre discussion, puisque ses chances d'adoption, d'après mes informations, sont quasiment nulles.

Seul groupe d'opposition déclaré à la politique d'Emmanuel Macron, que l'éditorialiste d'un journal qui ne défend pas nos idées, qualifia de « au bonheur des riches », nous utilisons cette procédure pour permettre à l'opposition de

s'exprimer clairement et fortement.

Oui, notre groupe refuse cette loi de finances pour 2018, parce qu'elle inaugure, d'une certaine manière, un nouveau quinquennat de sacrifices et de souffrances pour nos concitoyens sans que cela se traduise en plus par une amélioration durable des comptes publics et de la situation économique et sociale.

Cela fait tellement d'années que le chantage est ainsi pratiqué à l'endroit de nos concitoyens qu'il en devient presque indécent de rappeler les contours de cette logique et de ces politiques d'austérité qui ont tant nui à la situation !

Ce projet de loi de finances s'inscrit dans un système idéologique qui, comme je l'ai indiqué, perdure depuis des années.

Mais, mes chers collègues, où vivons-nous ?

Avez-vous oublié que cela fait plus de trente ans que les salariés de ce pays goûtent aux délices de la flexibilité de l'emploi, avec une bonne trentaine de types de contrat de travail existant sur le marché ?

Cela fait plus de trente ans que, sensibles aux sirènes du MEDEF et, à l'époque d'Yvon Gattaz, président du Conseil national du patronat français, le CNPF, les gouvernants successifs ont estimé qu'il était temps de réduire les cotisations sociales, « d'alléger les charges », selon le discours convenu, pour créer de l'emploi.

Nous en connaissons le résultat.

Trente ans après les premiers textes de la loi sur la flexibilité, nous offrons à six millions de nos compatriotes l'insécurité de périodes de chômage entrecoupées de petits boulots, de contrats à durée déterminée et autres missions d'intérim !

La transformation prochaine du CICE en allègement pérenne de cotisations sociales – élément du salaire sans cesse réduit depuis quelques années déjà – devrait conduire le SMIC français aux alentours du SMIC de certains pays de l'Est européen, cotisations comprises ! Quel progrès ! Quelle avancée !

Ces cadeaux au patronat, offerts par dizaines de milliards, sans le moindre résultat en matière de politique industrielle et d'emploi doivent cesser.

La flexibilité de l'emploi sur la durée est l'une des causes des maux dont souffre notre économie du point de vue de la compétitivité. Il faut le rappeler, le chômage coûte cher à la nation, il épuise les comptes publics alors que le licenciement est une variable d'ajustement pour satisfaire des actionnaires.

Oui, nous ne pouvons pas parler de ce budget sans évoquer les choix économiques et sociaux. Ce qui plombe les finances publiques, c'est le maintien dans une économie de rigueur dont l'objet premier est le maintien de la rentabilité financière et la stabilité de l'État. Notre ambition est radicalement opposée. Pour nous, c'est l'humain d'abord et certainement pas le bonheur des riches !

La politique fiscale que vous proposez avec ce budget sert également les intérêts privés minoritaires. Des orateurs ne manqueront pas de relever les points saillants de ce texte, s'agissant de la réforme de la taxe d'habitation, de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune, des portefeuilles financiers ou de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique.

Ce débat est fort éloigné de la situation des 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté !

Mes chers collègues, puisque l'occasion nous en est offerte, comment ne pas pointer qu'il a suffi de l'examen d'un collectif budgétaire pour que nous remarquions qu'un peu plus de 300 grandes entreprises ou groupes généraient, ensemble, rien moins que 1 620 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 80 % du produit intérieur brut du pays, et s'acquittaient de 94 % de l'impôt sur les sociétés, soit un peu plus de 30 milliards d'euros ? Tout est dit ou presque dans ces deux chiffres : 1 620 milliards d'euros d'un côté et 30 milliards d'euros de l'autre.

Année après année, loi de finances après loi de finances, nous avons vu croître et embellir les allègements de fiscalité des entreprises ayant entraîné des pertes de recettes tant pour l'État que pour les collectivités locales, si bien qu'il est possible de penser que la matrice de nos déficits d'aujourd'hui se trouve là.

Et que fait le Gouvernement, si déterminé à réformer la France ? Eh bien, il continue, et même il prolonge et aggrave les travers du passé !

En valeur brute, l'impôt sur les sociétés, ce sont 57 milliards d'euros. Cette somme doit être comparée à l'excédent brut d'exploitation des entreprises, c'est-à-dire à leurs profits bruts, qui sont évalués à 665 milliards d'euros.

Et dire qu'il y a encore des gens pour affirmer que l'économie manque de fonds pour investir ! Ces 57 milliards d'euros ne seront plus que 28,5 milliards à l'arrivée... Nous avons aujourd'hui un impôt sur les sociétés qui pèse, au regard du PIB, ce que pèse l'impôt sur les sociétés perçu par le gouvernement de la République d'Irlande.

Nous connaissons effectivement nombre de chefs d'entreprise, de PME pour tout dire, qui expriment un ressenti assez nettement différent. Je les comprends. Ce n'est pas pour eux que l'on a baissé, par exemple, le taux de l'impôt sur les sociétés. C'est d'abord et avant tout pour que la France devienne, ce qu'elle est devenue en réalité, un paradis fiscal pour les grands groupes à vocation transnationale,...

M. Philippe Dallier. Ça, il fallait oser !

Mme Éliane Assassi. ... où le gaspillage du capital ira de pair avec les plans sociaux.

Je dirai quelques mots du cadre d'incitation à l'investissement des fameux « premiers de cordée » cités par le Président de la République.

Les Bernard Arnault, aux châteaux juridiquement déplacés, les Marc Ladreit de Lacharrière, généreux mécènes faisant quelques affaires avec les émirats du Golfe, les Patrick Drahi, riches des dettes que vont payer les 5 000 suppressions d'emplois chez SFR... À leur sujet, comme pour d'autres, le temps me manque pour évoquer le scandale inouï de l'évasion fiscale, de ces 1 000 milliards d'euros détournés de l'économie réelle dans le monde pour la satisfaction d'une élite réduite à quelques centaines de personnes.

Il faut dénoncer, oui. Mais maintenant, il faut arranger la loi, rendre illégale l'optimisation fiscale et sanctionner.

Mme Nathalie Goulet. Très bien !

Mme Éliane Assassi. Il faut remettre les banques au service de l'intérêt général. Comme le propose mon collègue et ami Éric Bocquet, il faut réunir d'urgence une COP sur l'évasion fiscale, car c'est là un problème planétaire.

Mme Nathalie Goulet. Très bien !

Mme Éliane Assassi. Posons la question préalable, là encore.

Voici des gens – le grand patronat, les riches – qui ont bénéficié de la baisse du taux marginal de l'impôt sur le revenu, qui vont tirer parti de la suppression de l'ISF et qui ont su, en leur temps, profiter de la réforme des donations.

Voici des gens qui vont, sans effort excessif, récupérer en 2018 des sommes considérables, sans commune mesure avec l'aumône publique de la baisse de la taxe d'habitation pour les contribuables modestes et moyens, laquelle fait vaciller les collectivités territoriales. Ces dernières sont pourtant au cœur du service public et de l'investissement public.

En cette semaine du congrès des maires, il faut entendre l'alerte envoyée par l'appel de Grigny. Sacrifier les collectivités territoriales, c'est briser le pacte républicain. Avec d'autres, de tous horizons, nous ne laisserons pas faire !

Mes chers collègues, nous ne suivrons pas Emmanuel Macron et le gouvernement d'Édouard Philippe dans le pari sur l'avenir qu'ils viennent d'engager avec ce premier exercice budgétaire. Cadeaux fiscaux consistants, mais incertains en termes d'effets sur l'activité, baisse de la dépense publique, aggravation de la condition des fonctionnaires, absence de réponse aux urgences de la situation sociale du pays, attaques sans précédent contre les collectivités territoriales : tout cela ne peut que justifier l'adoption de la question préalable que nous soumettons à votre vote !

Le Crédit Impôt Recherche, petit paradis fiscal de 6 milliards d'euros

Projet de loi de finances pour 2018

Par Pierre Ouzoulias / 25 novembre 2017

Amendement n° I-235 de suppression du Crédit Impôt Recherche

Supprimons le CIR, véritable petit paradis fiscal qui profite d'abord aux actionnaires et pas à la recherche, comme le montre @OuzouliasP. pic.twitter.com/8GftYUA2xS

— Sénateurs CRCE (@senateursCRCE) 27 novembre 2017

Cet amendement vise à supprimer le crédit d'impôt recherche, le CIR, qui représente aujourd'hui 6 milliards d'euros. C'est une somme énorme ! Son montant a triplé entre 2007 et 2011.

Aujourd'hui, l'efficacité de ce dispositif sur la recherche n'est pas avérée. Nous attendons du Gouvernement qu'il nous prouve le contraire. Jusqu'à présent, nous n'avons pas entendu ses arguments.

Pis, pour 6 milliards d'euros, la France continue de chuter dans le classement sur la recherche et le développement. Pourquoi ? Essentiellement parce que le CIR profite aux grands groupes industriels, qui l'utilisent comme un outil d'optimisation fiscale. Nous avons finalement instauré chez nous un petit paradis fiscal de 6 milliards d'euros...

Le recours de ces grands groupes à la recherche et au développement est dicté par des stratégies internationales, pour lesquelles l'effet CIR n'a qu'un moindre intérêt.

Je citerai l'exemple d'Airbus, qui profite énormément du CIR et qui a pourtant fermé son centre de recherche et de développement à Suresnes, dans les Hauts-de-Seine. Cela a représenté une perte nette de 310 emplois. Nous finançons donc la disparition d'emplois de chercheurs.

Par ailleurs, sur le plan des principes, je souhaite évoquer une injustice terrible : l'Agence nationale de la recherche, l'ANR, a un taux d'échec de 90 %, et ce malgré la lourdeur des procédures imposées aux chercheurs pour l'établissement des dossiers. Le CIR, lui, ne fait l'objet d'absolument aucun contrôle, ni avant, ni pendant, ni après. Pourtant, le taux de réussite est de 100 %. C'est une injustice que les chercheurs ne comprennent plus.

De surcroît, en ce qui concerne l'organisation budgétaire, le CIR est une boîte noire.

C'est un instrument qui nous fait perdre 6 milliards d'euros de recettes fiscales et sur lequel le Gouvernement n'a aucun pouvoir de mesurer la réalité des engagements dans le domaine de la recherche.

Nous ne sommes absolument pas contre le financement de la recherche, fût-elle privée, par des crédits de l'État,

bien au contraire !

Nous constatons simplement que ces 6 milliards d'euros ne vont pas à la recherche. Vous avez parlé, mes chers collègues, des PME. Or ce sont elles qui bénéficient le moins du CIR. L'essentiel des 6 milliards d'euros est capté par de grands groupes industriels, qui développent une politique d'optimisation fiscale, laquelle n'a rien à voir avec la recherche.

En réalité, les 6 milliards que nous avons dépensés n'ont eu aucune influence dans le monde de la recherche. La précarisation des chercheurs est de plus en plus importante. Par ailleurs, j'y insiste, le nombre de docteurs a diminué. C'est donc un échec ! Il faut le reconnaître et chercher d'autres dispositifs.

Les dispositions prises ailleurs en Europe sont saines du point de vue des principes et de la morale. Je pense à l'Allemagne, qui a mis en place des subventions sur projet, avec appel d'offres. On n'y finance les dossiers que si le résultat de la recherche est à la hauteur des financements accordés. En France, nous mettons 6 milliards d'euros dans une boîte noire, car nous ne savons pas ce que devient cet argent !

Un cadeau au capital d'un coût de quatre milliards d'euros pour les finances publiques

Projet de loi de finances pour 2018 : article 11

Par Eric Bocquet / 25 novembre 2017

Votée par la majorité sénatoriale, la flat tax, cet impôt unique de 30% sur le capital voulu par le gouvernement, va amputer les caisses de l'État de 4 milliards d'euros. Et rapporter beaucoup à des ménages déjà très fortunés. Explications d'@EricBocquet. pic.twitter.com/rjOz138CPe

— Sénateurs CRCE (@senateursCRCE) 27 novembre 2017

Madame la présidente, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, il faut bien une prise de parole sur l'article pour se mettre en appétit : nous abordons une mesure phare, emblématique du projet de loi de finances pour 2018. Pour situer les enjeux de l'article 11, rien de mieux sans doute que de faire référence aux éléments fournis par l'OFCE sur la mesure qui nous est soumise.

« La réforme défendue par Emmanuel Macron dans son programme présidentiel s'inspire notamment de la réforme fiscale suédoise de 1991 ayant instauré un impôt proportionnel de 30 % sur l'ensemble des revenus du capital.

« La réforme du PFU [prélèvement forfaitaire unique] a été annoncée comme neutre budgétairement dans le programme présidentiel. Dans les faits, si la réforme n'engendre que des gagnants, son coût budgétaire pourrait être significatif. Notons qu'à l'heure actuelle le taux marginal d'imposition dans la deuxième tranche de l'impôt sur le revenu est de 14 %, auxquels s'ajoutent 15,5 % de prélèvements sociaux, soit un taux marginal total de 29,5 % pour les ménages aux taux marginaux les plus faibles...

A contrario, excepté pour les revenus d'assurance vie de plus de huit ans, le PFU constitue une diminution de taux par rapport aux taux des prélèvements libératoires déjà existants. Ainsi, selon notre évaluation, sur la base d'un PFU à 30 % avec possibilité de rester imposé au barème de l'impôt sur le revenu pour les ménages étant peu ou pas imposés, son coût budgétaire serait de l'ordre de 4 milliards d'euros. »

Remercions les économistes de l'OFCE d'éclairer notre jugement sur la mesure qui nous est proposée. Nous sommes bien en présence de ce que l'économiste Gabriel Zucman qualifie de « bombe à retardement » pour les finances publiques et que, pour ma part, je nommerai sans hésitation une forme d'« évasion fiscale légale ».

L'étude de l'OFCE, publiée au mois de juin dernier et affinée depuis, apporte les précisions suivantes, une fois appliqué au dispositif le modèle macroéconomique de l'Observatoire en matière de fiscalité et de distribution des revenus : « Selon nos simulations, réalisées à l'aide du modèle de micro simulation Ines, développé par la DREES et l'INSEE, le "PFU à 30 %", avec la liberté laissée aux contribuables de choisir le mode d'imposition le moins élevé, devrait impacter positivement environ 12,8 millions de ménages pour un coût budgétaire de l'ordre de 4 milliards d'euros, soit un gain moyen de l'ordre de 315 euros par ménage bénéficiaire.

749 163 : c'est le nombre de ceux qui ont a priori quelque intérêt à voir s'appliquer l'article 11 que le Gouvernement entend soumettre à la décision du Parlement. Cela fait environ 2 % du total des contribuables assujettis à l'impôt sur

le revenu, c'est-à-dire ceux dont le revenu fiscal de référence dépasse 100 000 euros et qui, dans les faits, disposent d'un revenu moyen situé aux alentours de 190 000 euros.

Par rapport à la réforme de la taxe d'habitation, les choses sont plus simples. L'État est censé perdre environ 1,3 milliard d'euros en 2018 et aux alentours de 1,9 milliard d'euros les années suivantes. La compensation – la question se pose – sera payée par les autres contribuables, qui perdront en réduction de la dépense publique ce que d'autres pourront garder par-devers eux, avant de se mettre à l'affût d'un nouveau juteux placement de leurs petites économies.

Pour reprendre un exemple que nous avons évoqué lors du débat sur la taxe d'habitation, l'article 11 intéresse par exemple environ 8 000 familles de Neuilly-sur-Seine qui disposent de plus de 2,4 milliards d'euros de revenus et paient 615 millions d'impôts sur le revenu. À Loos, dans ma région, dans la banlieue lilloise, 57 contribuables ont déclaré plus de 100 000 euros, pour un montant global de 9,4 millions d'euros et un peu moins de 2 millions d'euros d'impôt à payer. Ces données simples montrent les enjeux et illustrent clairement l'objectif du dispositif.

Pourquoi faire référence à ce seuil de 100 000 euros ? Tout simplement parce que, selon les éléments fournis par les sites du ministère, ce n'est qu'à partir de ce seuil d'imposition que le taux apparent d'imposition excède les 12,8 % forfaitaires. Eh oui, les seuls contribuables ayant un quelconque intérêt à voir s'appliquer l'article 11 ne peuvent être, par principe, que ceux dont le revenu global est soumis à un prélèvement supérieur à 12,8 % ! Les retraités, prévenants pour leurs petits-enfants, qui mettent quelques sous de côté au guichet de leur banque de dépôt n'ont strictement aucun intérêt à passer par le régime de l'article 11.

Pour ne rien arranger et, probablement pour pousser à l'achat des stocks de logements invendus de quelque dispositif d'investissement immobilier incitatif, l'article 11 emmène dans ses bagages l'imposition des revenus tirés de la capitalisation des plans d'épargne logement et des comptes épargne logement.

La suppression de l'ISF est coûteuse pour les caisses de l'État et injuste du point de vue de l'égalité devant l'impôt

Projet de loi de finances pour 2018 : article 12

Par Pascal Savoldelli / 25 novembre 2017

En passe d'être supprimé, l'ISF n'est pas confiscatoire et il ne pousse pas à l'exil fiscal, souligne @PSavoldelli94. La preuve par Neuilly-sur-Seine ! pic.twitter.com/1FMPr1EdWD

— Sénateurs CRCE (@senateursCRCE) 27 novembre 2017

Cet article 12 est important, puisqu'il vise à supprimer l'ISF en créant, comme compensation partielle – un tiers – un impôt sur l'immobilier, dont l'assiette ressemble aux biens jusqu'à présent taxés à ce titre. Nous allons, pour une fois, nous projeter quelques années en arrière et quelques autres en avant.

Tout le monde ou presque sait que la fortune immobilière en France est assez largement diffusée au sein de la population... Nombre de familles actuellement contribuables à l'ISF ont, parfois par héritage, un patrimoine immobilier plus ou moins important.

C'est un patrimoine que j'appellerai moins risqué que celui que l'on peut constituer avec des titres ou des parts de société et que nous avons vu se développer, au fil du temps, notamment en raison de sa rentabilité.

La loi de décembre 1948 avait donné un coup d'arrêt à certaines formes de spéculation immobilière,...

M. Gérard Longuet. Et organisé la pénurie de logements !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général de la commission des finances. On a mis des années à en sortir !

M. Pascal Savoldelli. ... que la loi Méhaignerie de décembre 1986 a sensiblement relancée. Ont notamment été adoptées des mesures phares comme la libération des loyers du secteur privé – forte consommatrice d'aides au logement – et la mise en place du congé-vente, qui a engendré les copropriétés dégradées qui continuent de marquer le paysage de nos centres-villes anciens ou de certaines communes de banlieue.

J'y ajoute l'amendement dit Marini sur le statut des foncières, qui a favorisé les ventes à la découpe et renforcé les antagonismes et la concurrence sur le marché immobilier entre les propriétaires bailleurs dits physiques et les investisseurs immobiliers institutionnels.

Là est, à notre avis, le débat qui nous occupe en arrière-plan de cet article 12.

La création de l'impôt sur la fortune immobilière, même assorti, par le travail parlementaire, des correctifs habituels en pareil cas – par exemple, pour les dons aux œuvres ou les versements désintéressés aux fondations –, apparaît comme ce qu'elle est. C'est-à-dire une incitation, pour les propriétaires dits physiques, à se départir de leurs biens, à les remettre sur le marché d'une manière ou d'une autre et à animer, de fait, un marché immobilier qui est parfois fermé ou quasi inexistant dans certaines villes.

Tout cela serait-il fait pour que les fameux investisseurs institutionnels, qui ne sont pas soumis à l'ISF et bénéficient même, dans les faits, d'une fiscalité allégée sur les dividendes distribués grâce au statut de foncière, restructurent le marché ?

Par voie de conséquence, dans une approche systémique bien comprise, tout cela participe d'une forme de « remodelage » social de la population dans les zones dites tendues, comme le Grand Paris ou certaines métropoles de notre beau pays.

Il n'est pas non plus certain – vous m'expliquerez peut-être le contraire... – que cette évolution soit idéale pour la transition écologique.

Nous ne souhaitons pas que notre pays, en particulier la région capitale, en arrive à la situation de villes comme Londres, New York ou Tokyo, où les prix atteignent des sommets et les marges des investisseurs aussi... Nos villes méritent mieux que d'être dépecées ou envahies par des investisseurs étrangers.

La disparition de l'impôt sur la grande fortune prévue par cet article est censée libérer l'énergie créatrice du capital – belle formule, non ? (M. Roger Karoutchi s'esclaffe.) –...

Mme Sophie Primas. Surtout dans la bouche d'un communiste !

M. Pascal Savoldelli. ... et inciter les actuels redevables de cet impôt – ils sont environ 350 000 – à investir une partie de leur patrimoine dans l'économie.

Vous attendez donc de la disparition de l'ISF un cycle vertueux permettant le financement en fonds propres des entreprises, puis la création d'emplois et de richesse. Je cite, pour ne pas en rester là, « il faut aider les entreprises à disposer de fonds propres ».

Je note que le Gouvernement vante les fonds propres quand il parle des entreprises et les dénigre quand il s'agit des bailleurs sociaux qui ne devraient surtout pas en avoir ! Quand il s'agit des bailleurs sociaux, le Gouvernement parle de fonds dormants !

M. Roger Karoutchi. Ce n'est pas du tout la même chose !

M. Pascal Savoldelli. Cette attitude est tout de même un peu bizarre.

Je cite à nouveau : avec le nouvel impôt, « ce sera mieux que tout cet argent qui dort dans les placements immobiliers ». Y aurait-il une forme de générosité derrière tout cela ? (Mmes Marie-Noëlle Lienemann et Sophie Taillé-Polian sourient.)

Ce serait oublier un peu vite que l'immobilier, c'est aussi ce qui fait travailler le secteur du bâtiment...

M. Philippe Dallier. Oui !

M. Roger Karoutchi. C'est vrai !

M. Pascal Savoldelli. ... et que la commande privée, même destinée à la réalisation d'immeubles de bureaux, de locaux d'activités ou d'ensembles locatifs aux loyers inabordables pour les couches moyennes, est essentielle pour un secteur employant au total environ 2 millions de personnes, en incluant les salariés et les artisans.

Cet article ne poursuit qu'un objectif de très court terme : accroître de 4 milliards d'euros le déficit de l'État. C'est

loin d'être une bonne affaire !

Sur la question de l'ISF, il faut aussi parler des pauvres cadres supérieurs propriétaires de leur appartement parisien et âgés de 57 ans – c'est l'âge moyen des redevables de l'ISF, je vais atteindre cet âge, mais je n'habite pas Paris et je peux vous dire que je ne serai pas touché par cet impôt...

La mesure contenue dans cet article présente un autre défaut, c'est que l'ISF actuel distingue entre les détenteurs d'actions et de parts de sociétés exerçant un mandat social dans l'entreprise concernée et les actionnaires dits minoritaires n'en exerçant pas grâce au fameux pacte Dutreil.

Cependant, depuis 14 ans qu'il existe, ce pacte n'a pas eu beaucoup de succès, puisque le nombre de contribuables qui ont sollicité son application est faible. Son coût s'élève pourtant à 190 millions d'euros pour les finances publiques.

La même remarque vaut pour la disparition du régime ISF-PME, qui n'a plus de raison d'être. Cet article est une incitation marquée à l'instabilité actionnariale, aux placements de circonstance fondés sur l'espérance d'une plus-value rapide, c'est-à-dire exactement tout le contraire, me semble-t-il, de ce qu'il conviendrait de faire pour stabiliser le capital de nos PME.

Tout cela est coûteux pour les finances publiques, injuste du point de vue de l'égalité devant l'impôt – l'ISF est une bonne illustration de la capacité contributive des plus aisés – et, enfin, inefficace sur un plan économique, puisque cela va fragiliser les noyaux d'actionnaires de moult PME de notre pays.

Cet article qui crée l'impôt sur la fortune immobilière est donc un mauvais article !

Monsieur le ministre, votre courage a été salué par M. Karoutchi ! Ça, c'est du sérieux !

M. Roger Karoutchi. Ah oui ! C'est déjà pas mal ! C'est du vrai !

M. Pascal Savoldelli. En gros, quand on parle de l'ISF, on parle de quoi ? Cela représente 1 000 milliards d'euros de base et 5 milliards d'euros de rendement. J'attends donc qu'on m'explique où est la confiscation !

M. Karoutchi s'est exprimé, je suis allé faire un petit tour chez vous, monsieur Karoutchi, pour voir si M. le rapporteur général avait raison.

M. Roger Karoutchi. Chez moi ? Cela m'étonnerait ! Je ne vous ai pas donné les clefs ! (Sourires.)

M. Pascal Savoldelli. Attendez, on y va à Neuilly !

M. Roger Karoutchi. Je n'habite pas à Neuilly !

M. Pascal Savoldelli. Dites donc, monsieur Karoutchi, mais c'est catastrophique ce qui s'est passé à Neuilly !

Mme Sophie Primas. Neuilly, ce n'est pas la France !

M. Pascal Savoldelli. À Neuilly, en 2004, ils payaient 16 milliards d'euros d'ISF, et en 2016, 32 milliards d'euros. Ils sont partis où les riches ?

M. Philippe Dallier. À Levallois !

M. Pascal Savoldelli. Ils sont exilés ? (Sourires sur plusieurs travées du groupe Les Républicains.) Franchement, le rendement fiscal sur l'immobilier a doublé en peu de temps ! Cela veut dire qu'ils ne sont pas partis, monsieur

Karoutchi !

M. Roger Karoutchi. Ils sont allés à Rueil !

M. Pascal Savoldelli. Voilà, ils ne sont pas partis, on est bien d'accord !

Vraiment, finissons-en avec ce discours sur la confiscation ! Ce qui se passe, c'est clair ! Ce que vous voulez, messieurs de droite et messieurs de la majorité présidentielle, c'est démontrer qu'il faut supprimer l'ISF et être prudent sur l'IFI pour faire en sorte que les choses continuent à tourner comme cela, l'exemple de Neuilly étant un exemple parmi d'autres.

On nous conseille toujours de regarder ce qui se fait ailleurs en Europe. Je constate que c'est toujours pareil, vous allez regarder là où cela vous arrange, vous reprenez les exemples européens qui vous arrangent, et vous vous gardez bien d'aller voir là où cela vous dérange ! Par exemple, les Belges ne font pas que des blagues !

M. Philippe Dallier. Ah bon ?

M. Pascal Savoldelli. Eh non, monsieur Dallier ! La Belgique, au 1er janvier 2018, va créer un ISF.

M. Gérard Longuet. Rien à voir ! Le seuil est de 500 000 euros !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général de la commission des finances. Et le taux de 0,15 % !

M. Pascal Savoldelli. Je comprends que cela provoque une émotion chez M. Longuet ! Je peux vous le dire, la perspective de créer un impôt à partir de 500 000 euros ne provoque ni sourire, ni émotion pour la majeure partie des salariés de notre pays

Prenons l'Europe dans toutes ses dimensions, pas quand cela nous arrange, les uns ou les autres !

Tout de même, quelle bienveillance du gouvernement à l'égard de la finance !

Projet de loi de finances pour 2018 : article 15

Par Eric Bocquet / 27 novembre 2017

Cet amendement vise à supprimer l'article 15 relatif à la taxation des transactions financières, et ce n'est pas de l'acharnement de notre part !

Tout de même, quelle bienveillance du Gouvernement à l'égard de la finance ! Alors que le Parlement a voté l'an dernier l'élargissement de la taxe sur les transactions financières aux opérations réalisées en une seule journée, le Gouvernement entend maintenant faire marche arrière. Il faut d'ailleurs souligner la constance dont il fait montre vis-à-vis de la taxation de l'industrie financière.

Il est regrettable de refuser une telle taxation, qui représente un gain potentiel compris entre 2 et 4 milliards d'euros par an. Ce n'est pas rien !

On se souvient que, voilà quelques semaines, le Président de la République a déclaré à nos concitoyens guyanais qu'il n'était pas le père Noël. Pourtant, les cadeaux pleuvent en direction de l'industrie financière ! À quelques semaines des fêtes de fin d'année, c'est même Noël avant l'heure !

Cet amendement est aussi l'occasion de réaffirmer à la fois le primat du politique dans la gestion des affaires du monde, au-delà de l'aspect technique et budgétaire, et la puissance de l'État face aux établissements financiers établis aujourd'hui à la City que l'on essaie de courtiser. Nous assistons en effet à de véritables danses du ventre un peu partout en Europe ; tout le monde y va de son couplet : « Venez chez nous. Vous ne paierez pas beaucoup d'impôt. Nous allégerons le droit du travail. » (M. Roger Karoutchi s'exclame.)

C'est bien cet air qu'ont repris devant la commission des finances du Sénat, le 8 février dernier, dans un magnifique consensus financier, la direction générale du Trésor, Euronext, UBS, Morgan Stanley et le joli monde de la finance : « Nous sommes prêts à venir à Paris, mais, s'il vous plaît, pas de taxe et allégez le droit du travail ! » (M. Roger Karoutchi rit.)

La mission est presque accomplie aujourd'hui par le Gouvernement, et avec beaucoup de zèle. Vous comprenez dès lors le sens de cet amendement.

Nous voulons porter le taux de prélèvement de la taxe sur les transactions financières de 0,3 % à 0,5 %

Projet de loi de finances pour 2018 : article 15

Par Pascal Savoldelli / 27 novembre 2017

Cet amendement vise à porter le taux de prélèvement de la taxe sur les transactions financières de 0,3 % à 0,5 %, ce qui n'est pas une approche maximaliste.

Il s'agit de dégager de nouvelles recettes pour l'État, afin de permettre à la France de tenir ses engagements en matière d'aide au développement. Nous en revenons au débat que nous avons eu précédemment.

Cela fait presque cinquante ans que notre pays, comme tous les pays de l'OCDE, a pris l'engagement, conformément à une résolution de l'ONU, de consacrer 0,7 % de son PIB à la lutte contre la pauvreté et contre le réchauffement climatique, d'une part, au développement de la solidarité internationale et à l'amélioration de la santé mondiale, d'autre part.

Ce seuil ne sort pas de nulle part. Il a été déterminé par un prix Nobel d'économie, ce seuil permettant selon lui aux pays émergents de connaître un développement durable et indépendant. Si nous continuons à ne pas respecter ce seuil, l'aide publique au développement est vouée à disparaître.

Certains pays ont respecté cet engagement dès 1975. Nous avons voyagé tout à l'heure et évoqué Londres. Pour ma part, je citerai le Danemark, la Suède, la Norvège, et même des pays très libéraux, comme le Royaume-Uni et le Luxembourg, ou encore le pays qu'on nous présente toujours comme modèle au cours de nos débats, l'Allemagne. Tous ont respecté leur engagement !

À cette liste, on pourrait même ajouter, manque de chance pour mes collègues, les États-Unis, qui ont connu un choc d'investissement rapide en matière d'aide au développement. Ils le font non par philanthropie ou par ralliement zélé aux résolutions de l'ONU, mais parce que tous les pays développés ont un certain intérêt à s'engager dans le développement des pays émergents.

Le lien entre pauvreté, conflits armés et terrorisme est établi depuis plusieurs décennies, parce que nous sommes dans un monde globalisé et que la pauvreté là-bas produit toujours des troubles ici, parce que, économiquement, les pays émergents sont un formidable vivier de main-d'œuvre et de partenariats commerciaux, comme le rappelait le G8 en 2005.

J'évoquerai plus particulièrement les cas du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Ces pays ont su s'appuyer sur un essor de la société civile et sur des structures étatiques fortes pour développer leur réseau et leurs investissements. Nous parlons donc de la Nation et de son rayonnement.

Je ne citerai qu'un seul chiffre : la GIZ, l'agence de coopération internationale allemande, compte 17 000 employés et concentre plus de 2 milliards d'euros de dotations, monsieur le secrétaire d'État, soit le double en termes d'investissements de l'Agence française de développement, l'AFD, et le décuple en termes de salariés.

Pour que la France retrouve sa place à l'échelon international, il faut porter le taux de prélèvement de la taxe sur les

transactions financières de 0,3 % à 0,5 %.

Arrêtez de nous parler du malheur des riches !

Projet de loi de finances pour 2018 (explication de vote sur la première partie)

Par Pascal Savoldelli / 28 novembre 2017

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, ce projet de loi de finances est la deuxième étape du moment clé que nous vivons ; moment clé où, pour les cinq années à venir, le Gouvernement installe le cadre de sa politique. Justice fiscale et justice sociale, nous le regrettons, n'y sont pas au rendez-vous.

La première étape a été le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Vous avez amplifié les choix des gouvernements précédents. Vous avez agrémenté, certes, votre action d'une novlangue technocratique, mais vous avez déconstruit point par point le modèle social français, modèle que nous envie pourtant le monde entier.

La deuxième étape, c'est la partie « recettes » de ce projet de loi de finances. Les choix qui en découlent ne répondent pas à la grande tâche qui devrait être celle de démocratiser la République, c'est-à-dire la réponse à l'intérêt général.

Si votre politique, monsieur le secrétaire d'État, ne répond pas aux attentes des Françaises et des Français, c'est d'abord parce qu'ils ne l'ont pas décidée. La France est prise en otage par le traité européen de 2012, celui de la « concurrence libre et non faussée », traité d'ailleurs non ratifié par le peuple et qui verrouille la souveraineté budgétaire de notre pays.

Détaillons les faits.

S'agissant de l'impôt sur le revenu, vous procédez à un relèvement du barème estimé à 1,1 milliard d'euros. Cela n'entraîne aucune augmentation de pouvoir d'achat pour 98 % des Français, mais 440 millions d'euros en plus pour les 2 % des ménages les plus riches.

Quant au prélèvement forfaitaire unique, il représente 1,4 milliard d'euros de gains, toujours pour les mêmes 2 %.

Et pour les Français modestes ? Vous leur imposez – nous venons d'en parler – une hausse de la TVA dans les HLM : 140 euros par an et par locataire. Et à la demande des banques et des marchés financiers, vous fiscalisez l'épargne logement !

Concernant la taxe d'habitation, vous prenez les Français en étau : d'un côté, la droite sénatoriale maintient un impôt injuste ; de l'autre, le Gouvernement supprime des services publics locaux. Nous disons, quant à nous, qu'il faut avoir le courage de réformer la taxe d'habitation, mais pour la rendre plus juste.

Rien d'étonnant à ce que vous ayez refusé nos propositions d'augmentation de la dotation globale de fonctionnement. Nous en avons débattu ici : les collectivités territoriales sont une nouvelle fois des variables d'ajustement pour servir l'appétit de la finance.

Parlons enfin de l'impôt de solidarité sur la fortune. Là, c'est le récit du hold-up des marchés financiers et des banques qui se dévoile ouvertement. Version majorité présidentielle : la réforme coûte 4,2 milliards d'euros aux contribuables. Version majorité sénatoriale : la réforme coûte 5 milliards d'euros.

Deux versions de droite, donc, cohabitent docilement, de temps en temps assorties, au gré de l'échange parlementaire, d'un verbe plus haut que l'autre, pour animer la discussion. Mais l'enjeu est bien de supprimer, d'une manière ou d'une autre, l'ISF.

Ce projet, dicté par l'Europe de la finance, c'est celui de la classe des milliardaires, qui s'enrichit toujours plus. Oui, elle s'enrichit ! Arrêtez de parler de l'exil fiscal et des malheurs des riches ! Personne ici n'a pu nous contredire : la DGFIP conclut que les exilés fiscaux ne représentent que 0,2 % des assujettis à l'ISF. Je renouvelle mon zoom sur Neuilly-sur-Seine : la fortune s'y élevait en 2004 à 16 milliards d'euros ; douze ans plus tard, elle a doublé pour s'établir à 32 milliards d'euros !

Une nouvelle fois, on assiste à un désengagement des plus fortunés de l'effort de solidarité nationale et de financement des services publics de la nation. Supprimer l'ISF, quelle belle idée nouvelle ! Rappelez-vous, les plus anciens, c'était déjà celle de Jacques Chirac en 1986. Merci pour la nouveauté !

Ainsi, et malgré les divergences, les droites et En marche se complètent plus qu'ils ne s'opposent.

Beaucoup d'articles, beaucoup d'amendements, parmi ceux que nous avons examinés, étaient animés par la thèse selon laquelle seul l'argent a des idées. C'est au nom de ce principe que vous avez refusé notre proposition d'un impôt sur le revenu plus progressif, plus juste pour les classes moyennes et populaires. C'est aussi au nom de cette idée de l'argent que vous avez refusé de mettre à contribution le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et le crédit d'impôt recherche, lesquels, conjointement, représentent 27 milliards d'euros de pertes de recettes pour l'État, grâce à l'omerta de Bercy.

Monsieur le secrétaire d'État, vous ne mettez pas la République en marche, mais l'égalité à l'arrêt. Vous refusez le projet d'une France en commun ; c'est pourquoi nous voterons contre cette loi.

Monsieur le ministre évoque une école de la confiance quand il se satisfait d'une Éducation nationale fonctionnant en mode dégradé

Projet de loi de finances pour 2018 : enseignement scolaire

Par Pierre Ouzoulias / 29 novembre 2017

Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, il nous est proposé de porter les crédits de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » à 71,5 milliards d'euros de crédits de paiement pour 2018, un montant qui représente 25,68 % du budget de l'État.

Près de 93 % de ces crédits sont destinés à des dépenses de personnel. En d'autres termes, la mission de l'État dans ce domaine ne consiste plus qu'à payer les enseignants placés devant les élèves. Ce rôle exclusif sera accentué par ce projet de budget, qui poursuit le désengagement dans la médecine scolaire, supprime 200 postes dans la filière administrative et menace le financement des manuels scolaires.

Il faut donc garder à l'esprit que tout le reste est à la charge des collectivités territoriales. Il eût été intéressant d'évaluer, pour mémoire, toutes les dépenses qu'elles assument pour assurer le service public de l'éducation nationale, tant en fonctionnement qu'en investissement. Leurs interventions comprennent notamment l'entretien et la gestion des bâtiments, mais aussi, par exemple, la restauration et le transport scolaires.

Pour tout cela, il n'y a plus d'égalité de traitement entre les familles, et les disparités entre collectivités territoriales sont très importantes.

Je prendrai un seul exemple : il n'y a pas de ramassage scolaire dans les départements très urbains de la métropole parisienne, alors que cette dépense peut être considérable dans les départements ruraux. Elle représente aujourd'hui plus 3 milliards d'euros, et de nombreuses collectivités territoriales ont décidé d'en faire supporter une partie du coût aux familles.

Ayons donc conscience ensemble que l'accès au service public de l'éducation nationale est de moins en moins gratuit et de plus en plus territorialement inégalitaire.

Le budget de la mission « Enseignement scolaire » augmenterait de 1,5 milliard d'euros, ce qui représenterait une hausse de 2,2 % en euros courants, à mettre en regard de l'inflation et, surtout, de l'évolution positive de la démographie.

Cette hausse concerne essentiellement les dépenses du titre 2, c'est-à-dire la masse salariale. La loi de programmation des finances publiques prévoit un net ralentissement de cette augmentation pour les années à venir. Disons-le avec force : après les tentatives de rattrapage du gouvernement précédent, l'actuel gouvernement organise une nouvelle diminution des emplois d'enseignants à partir de 2019, ce dont se félicite d'ailleurs le rapporteur spécial, M. Longuet.

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Absolument ! (Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.)

M. Pierre Ouzoulias. Le projet de budget pour l'année 2018 n'est donc qu'une parenthèse de stabilité dans un processus de décroissance à venir.

J'utilise à dessein le mot « stabilité », car l'examen attentif du projet de budget fait clairement apparaître que l'essentiel de la hausse acceptée pour 2018 concerne des mesures liées à l'augmentation de la masse salariale entre 2012 et 2016. Elle résulte de la création d'environ 35 500 nouveaux postes sur les 55 000 postes prévus par la loi dite « d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ».

En d'autres termes, il n'y a plus de création nette d'emplois à espérer pour 2018 et les années suivantes. Les dispositifs nouveaux devront être organisés par le biais de redéploiements de postes. Ainsi, l'effort indéniable en faveur de l'enseignement primaire est réalisé uniquement grâce à la suppression d'environ 2 600 postes d'enseignants dans le secondaire et 2 100 postes d'enseignants stagiaires.

En utilisant un mot employé pour d'autres ministères, il faut donc constater que le Gouvernement a décidé de contenir absolument le « format » de l'éducation nationale.

Tel est d'ailleurs le constat du rapporteur spécial, qui fait observer : « La logique quantitative poursuivie sous le précédent quinquennat semble avoir été abandonnée par l'actuel gouvernement au profit d'une gestion plus raisonnée des effectifs ». Il faut entendre par cette délicate formule qu'il n'y aura plus de créations de postes et qu'il faudra faire autant, ou plus, avec moins. Nous entrons donc de nouveau dans une période de gestion de la pénurie, et les neurosciences ne vous seront d'aucune utilité, monsieur le ministre, pour mettre devant les élèves des enseignants que vous n'aurez plus...

Là est bien tout le paradoxe de votre projet de budget : vous considérez, à raison, qu'il existe un lien fort entre le nombre d'élèves par classe et les résultats scolaires et dédoublez en conséquence les classes de CP des réseaux d'éducation prioritaire renforcés ; mais, dans le même temps, vous faites porter l'essentiel de la charge de ces mesures nouvelles sur l'augmentation du nombre d'élèves par classe dans les collèges et les lycées.

Cette politique de transfert est d'autant plus préoccupante que l'arrivée de 30 000 élèves supplémentaires est prévue dans les collèges et que de nombreuses classes de lycée présentent aujourd'hui, dans certaines académies, des effectifs supérieurs à trente-cinq élèves.

Par ailleurs, on peut légitimement s'interroger sur votre capacité à mettre en œuvre vos nouveaux dispositifs d'accompagnement des élèves dans un cadre d'emplois aussi contraint et avec la disparition des emplois aidés. Le risque est sans conteste d'assister de nouveau à une dégradation majeure des conditions d'enseignement. Ce n'est pas une bonne chose pour l'éducation nationale, qui doit affronter une grave crise des vocations.

Dois-je rappeler que, cette année, à l'issue du concours du CAPES, quelque 374 postes n'ont pas été pourvus pour l'enseignement des mathématiques, ni 343 pour celui de l'anglais, ni 220 pour celui de l'allemand ? Je finirai cette triste énumération par les lettres classiques, pour lesquelles 63 % des postes ouverts au concours n'ont pas été pourvus...

Dans un contexte de chômage élevé et de réduction des débouchés pour les diplômés de l'enseignement supérieur, cette désaffection est la conséquence de l'appréciation négative portée par la jeunesse sur le métier d'enseignant et les conditions salariales et matérielles de son exercice.

Comme les années précédentes, cette baisse structurelle des emplois statutaires sera compensée par un recours accru aux emplois contractuels, qui atteint dans l'éducation nationale des proportions alarmantes et sur lequel la

commission des finances a fort opportunément demandé à la Cour des comptes d'enquêter.

Mme la présidente. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Pierre Ouzoulis. Monsieur le ministre, vous dites vouloir une école de la confiance ; je pense au contraire que vous vous satisfaites d'une éducation nationale fonctionnant en mode dégradé !

Un budget national du sport bientôt équivalent à celui du seul PSG

Projet de loi de finances pour 2018 : sport, jeunesse et vie associative

Par Pierre Laurent / 29 novembre 2017

Madame la ministre, l'attribution à la France de l'organisation de la coupe du monde de football féminin en 2019, de la coupe du monde de rugby masculin en 2023 et des jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 met notre pays au défi.

Saurons-nous saisir cette chance pour faire de ces événements des moteurs du développement de la pratique sportive pour tous, afin de porter en avant une forte ambition pour une politique publique d'émancipation par le sport dès l'école et tout au long de la vie ?

Si nous n'agissons pas ainsi, nous serons passés à côté de l'essentiel. Atteindre cet objectif suppose pour les cinq années à venir, car c'est maintenant que cela se joue, de changer d'échelle en matière d'ambition sportive dans notre société, donc de changer d'échelle en matière budgétaire. On ne fera pas tout cela avec un budget national du sport qui sera bientôt équivalent au seul budget du PSG...

Le budget que nous examinons rate la première marche. Il est traditionnellement très faible, beaucoup trop faible, mais cette fois il a même été présenté en baisse de 7 %, ce qui est incroyable au lendemain de l'attribution des jeux Olympiques ! Même corrigé par le collectif budgétaire et la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, il demeure en recul, ce qui n'est évidemment pas justifiable à nos yeux.

En première ligne de la baisse annoncée des crédits se trouve le Centre national pour le développement du sport, le CNDS. Le recentrage annoncé de ces missions n'explique pas tout. Même en excluant les fonds jusque-là fléchés vers la construction des grandes structures, il manquait près de 50 millions d'euros pour lui permettre d'être à la hauteur de ses missions de promotion du sport pour tous.

L'avenir des missions du CNDS n'est donc pas assuré, tout comme sont fragilisées celles des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives, les CREPS, dont le nombre a été réduit par la régionalisation et qui manquent cruellement de moyens de développement. La situation est d'autant plus fragile que l'engagement budgétaire des collectivités en faveur du sport, affecté en raison de la baisse des dotations, a eu de lourdes conséquences le monde sportif.

Vous affichez, madame la ministre, l'objectif d'une forte augmentation du nombre de licenciés, que nous partageons totalement. Mais, à nos yeux, rien n'est prévu en conséquence, par exemple pour faire reculer les difficultés des familles, confrontées au coût des licences et du matériel sportif et, pour celles qui sont précarisées,

aux difficultés horaires. Rien n'est prévu non plus pour remédier aux inégalités territoriales et aux insuffisances en matière d'équipements sportifs de proximité. Quant au sport scolaire, il reste le grand sinistré de nos politiques publiques en matière de sport.

Je soutiens donc la proposition de notre rapporteur Jean-Jacques Lozach que soit mise en chantier une loi de programmation budgétaire. Je propose qu'elle vise un rattrapage massif de ces retards.

Je propose également que soit mis en place un observatoire visant à établir un état des lieux de nos installations sportives de proximité, afin que, à partir des inégalités et des retards constatés, on puisse établir un plan de marche national pour la construction de ces équipements et la promotion budgétaire adéquate.

Je propose enfin que soit entièrement remise sur le métier une véritable ambition en matière de sport scolaire et universitaire. Alors seulement la perspective des compétitions sportives mondiales que nous allons accueillir pourra-t-elle être le levier qui mobilise le pays pour cet effort national.

S'agissant des crédits concernant la jeunesse et la vie associative, ils sont phagocytés par le financement du service civique, qui représente à lui seul plus de 80 % des crédits de la mission. C'est dire que, hors service civique, il n'y a plus de réelle politique publique dans ces domaines !

Le service civique est un programme intéressant quand il permet à de jeunes volontaires de s'inscrire dans un parcours de citoyenneté. Il peut mettre le pied à l'étrier à des jeunes peu qualifiés, ou pas qualifiés, bien qu'il soit largement utilisé par des jeunes diplômés.

Toutefois, dans la réalité, le dispositif sert souvent à permettre aux structures accueillantes de remplacer un emploi qu'elles ne peuvent pas ou qu'elles ne veulent pas rémunérer. Le service civique devient alors non plus un dispositif d'éducation à la citoyenneté, mais un sas d'entrée dans une vie de précarité pour en quelque sorte une période d'essai sous-rémunérée.

Pour le reste, la mise à la diète du monde associatif est criante, notamment en raison de la suppression des emplois aidés, et les politiques en direction de la jeunesse sont réduites à la portion congrue, alors même que les associations ont fait depuis longtemps la preuve de leur utilité en matière de solidarité et de citoyenneté, notamment dans les zones en difficulté du territoire.

Tout cela est pour nous un immense gâchis, surtout un immense manque à gagner, car le sport, la jeunesse, l'éducation populaire – expression qui semble avoir disparu des politiques publiques – appellent de plus grandes ambitions au service de l'émancipation. Le budget rate cette année encore le coche ; nous ne le voterons donc pas.

Néanmoins, nous travaillerons, notamment dans la perspective des jeux Olympiques, à une nouvelle ambition de la France pour la jeunesse, pour l'accès de tous aux plaisirs de la pratique sportive et pour que, dès l'an prochain, le budget prenne véritablement un rythme olympique.

En pratique, les communes sont toujours plus ponctionnées

Projet de loi de finances pour 2018 : collectivités territoriales

Par Pierre-Yves Collombat / 29 novembre 2017

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, les crédits pour 2018 de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », avec 3,866 milliards d'euros au titre des autorisations d'engagement hors crédits de la direction générale des collectivités locales, sont en baisse de 8 % par rapport à cette année.

Ces crédits ne représentent toutefois que 3,8 % du total des transferts de l'État aux collectivités territoriales, pour reprendre le langage convenu de la LOLF, la loi organique relative aux lois de finances, lesquels transferts augmentent de 1,2 %, soit 1,162 milliard d'euros sur un total de 101,398 milliards d'euros. Finalement, le millésime n'est pas trop mauvais pour les collectivités territoriales, serait-on tenté de dire, ce que le Gouvernement ne se prive pas de faire.

Mais il s'agit d'euros courants, dont l'essentiel sera rogné par une inflation de l'ordre de 1 %, qui absorbera 1 milliard d'euros sur l'exercice prochain. Comme l'a fait remarquer en commission notre rapporteur pour avis, il s'agit là d'une technique de camouflage efficace de la baisse des concours financiers réels de l'État derrière une apparente stabilité ; l'écart lié à l'inflation dépasse 3 milliards d'euros et 5 % d'ici à la fin du quinquennat.

Sans compter que, les aides financières provenant traditionnellement d'autres ministères ou organismes baissant, le résultat final risque d'être encore moins brillant.

Du côté du ministère de l'intérieur, c'est la dotation d'action parlementaire qui est supprimée ; du côté du ministère du travail, 1 milliard d'euros en moins sur les contrats aidés, dont une bonne partie concernent les collectivités territoriales ; quant aux agences de l'eau, elles devraient subir l'année prochaine une ponction de 400 millions d'euros. La liste n'est pas exhaustive. D'ailleurs, comme le dit sobrement l'annexe du projet de loi de finances consacrée à cette question, « l'évolution des subventions des ministères en faveur des collectivités territoriales est difficilement prévisible ».

Mais, je l'avoue, le principal sujet d'émerveillement pour moi, c'est que l'on puisse continuer de présenter à l'opinion comme des transferts financiers, donc des aides, de l'État aux collectivités des compensations, d'ailleurs incomplètes, de transferts de compétences et de charges, opérés notamment à l'occasion des vagues de décentralisation, des atténuations des effets pervers de décisions fiscales favorables à telle ou telle catégorie de contribuables, mais pénalisantes pour les collectivités, la contrepartie, âprement discutée, de services rendus – dernier en date : les titres sécurisés – et bien d'autres choses du même acabit.

Qui se souvient aujourd'hui que la DGF, fossilisée depuis longtemps, a pour origine des taxes locales sur les échanges commerciaux, remplacées par le transfert de la taxe sur les salaires, elle-même remplacée, certains s'en souviennent, par le versement représentatif de la taxe sur les salaires, devenu finalement DGF ?

M. Loïc Hervé, rapporteur pour avis. C'est bien de le rappeler !

M. Pierre-Yves Collombat. Qu'est-ce que le FCTVA, sinon le remboursement, partiel et souvent tardif, de la TVA qui

grève l'investissement des collectivités territoriales ?

On pourrait aussi évoquer le caractère dérisoire de la contribution de l'État au financement des services départementaux d'incendie et de secours, les SDIS, dont la direction opérationnelle appartient pourtant au préfet. Drôle de « compétence partagée » entre ceux qui dirigent et ceux qui paient !

M. Roland Courteau. En effet !

M. Pierre-Yves Collombat. Quand on fait l'addition, on constate que les transferts financiers de l'État aux collectivités, si l'on entend par là des aides réelles, sont plus proches de 30 que de 100 milliards d'euros. Je suis preneur, madame la ministre, de chiffres qui seraient officiels ! Mais on ne nous les a jamais fournis. Ils confirmeraient encore l'écart entre les apparences et la réalité dans ce domaine...

Si j'insiste sur ce qui pourrait passer pour une simple affaire de convention, c'est que ce camouflage permet de justifier aux yeux des Français – les médias ne se privent pas ! – l'embrigadement des collectivités territoriales dans la croisade contre des déficits publics dont elles ne sont en rien responsables. Quoi de plus légitime, si elles bénéficiaient réellement de 100 milliards d'euros au titre des aides de l'État ?

La créativité du Gouvernement n'étant jamais prise en défaut, cela permet aujourd'hui de justifier qu'on encadre leurs dépenses de fonctionnement : 1,2 % dans la version initiale du Gouvernement, 1,9 % dans celle du Sénat, si j'ai bien lu.

J'avoue avoir un peu de mal à comprendre comment on pourra ainsi réduire significativement l'endettement public, étant donné que les sections de fonctionnement représentent quelque 80 % des budgets des collectivités territoriales et que la dette de celles-ci ne représente pas plus de 10 % de la dette publique... Le seul résultat auquel on parviendra sera une nouvelle baisse de l'investissement des collectivités...

M. Alain Richard. Non !

M. Pierre-Yves Collombat. ... qui représente 70 % de l'investissement public, ce qui aggravera la stagnation économique et le chômage.

M. Roland Courteau. Et voilà !

M. Pierre-Yves Collombat. Pas du tout, nous rétorque le Premier ministre : réduire les dépenses de fonctionnement permettra d'augmenter l'autofinancement, tout en préservant l'investissement. Sur le papier, ce n'est pas impossible ; mais, dans la réalité, avec des collectivités ponctionnées depuis dix ans, cela me paraît hautement improbable.

Le plus piquant de l'affaire, c'est que l'on demande aux collectivités territoriales de se désendetter de 67 milliards d'euros d'ici à la fin du quinquennat, alors que l'État, lui, s'endettera de 223 milliards d'euros !

À s'en tenir aux chiffres fournis par le Gouvernement, le résultat sera une baisse de l'endettement public de cinq points de PIB en six ans. La dette publique actuelle représentant 96,8 % du PIB, il faudra donc plus de trente-six ans pour atteindre la barre des 60 % maastrichtiens ! Et un peu plus, si, entre-temps, les collectivités territoriales mettent la clé sous la porte...

Mes chers collègues, vous l'aurez compris : notre groupe ne votera pas les crédits de cette mission !

En réintégrant l'OTAN, la France a perdu une grande partie de sa souveraineté en matière de défense

Projet de loi de finances pour 2018 : défense

Par Christine Prunaud / 30 novembre 2017

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, pour le groupe communiste républicain citoyen et écologiste, que je représente, ce budget est en trompe-l'œil. Certes, une augmentation des crédits est proposée, mais elle cache la nécessaire compensation des crédits annulés cet été, sans oublier la revalorisation, insuffisante, mais réelle, du surcoût des opérations extérieures.

Dans ce budget, la dissuasion nucléaire tient toujours une place prépondérante, puisqu'elle représente 22 % des dépenses d'équipement et 10 % du budget total de la défense hors pensions. Ce sont 3,6 milliards d'euros mobilisés cette année dans le cadre du plan de modernisation, qui nous engage sur vingt ans.

À l'heure où des discussions à l'ONU ont amené 122 pays à adopter un traité d'interdiction des armes nucléaires, en vertu de l'article 6 du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – nous l'avons évoqué dans un débat précédent –, et où le prix Nobel de la paix a été décerné aux initiateurs de cette démarche, il est regrettable que la France ait boycotté les discussions et refusé de signer le traité.

Un tel niveau de dépenses nucléaires pour une modernisation s'avère plutôt être un renforcement nucléaire ! Car on sort clairement du domaine de la maintenance et du maintien des conditions de sécurité, conditions tout à fait normales, lorsqu'on équipe un nouveau sous-marin de missiles M51.

Mon groupe a souhaité interroger François Hollande puis Emmanuel Macron sur cette question. Les réponses données, même si nous les comprenons, nous laissent perplexes. Je les cite : « Le poids de la menace nord-coréenne empêche tout démantèlement. » Ou encore : « Des discussions menées par des États non détenteurs ne sauraient être légitimes. » C'est surtout ce dernier argument qui me conduit à m'interroger.

Madame la ministre, je me permets de vous poser cette question, que vous vous êtes sans doute déjà posée : quelle est la légitimité des États détenteurs – par exemple la France – à interdire aux autres pays de développer des programmes nucléaires si eux-mêmes refusent d'arrêter leurs programmes ? Nous pourrions mener une réflexion sur ce dilemme au sein de la commission.

La seconde critique sur ce budget est relative à l'intégration de la France dans l'OTAN depuis 2009.

Notre pays a perdu en grande partie sa souveraineté en matière de défense. En effet, l'organisation de coopération de défense s'est vite transformée en une organisation transrégionale militaire. La raison de notre défiance vis-à-vis de l'OTAN, qui n'est pas nouvelle, tient aux deux éléments suivants.

Premièrement, l'organisation atlantique est aujourd'hui à l'initiative d'une véritable course aux armements. Ainsi, le fameux seuil de 2 % du PIB est d'autant plus contraignant depuis l'élection de Donald Trump. Celui-ci a d'ailleurs déjà annoncé sa volonté de conditionner le recours à l'assistance mutuelle au respect par les États demandeurs du seuil de 2 %.

Cette course aux armements est une lecture très partielle de l'article 51 de la charte des Nations unies sur le droit à la défense et un mépris de l'article 26 de la même charte sur la nécessité de limiter au maximum les armes en circulation.

Je vous rappelle également que la multiplication des matériels de guerre sur le marché légal entraîne le développement du marché parallèle. Ainsi, 90 % des armes illégalement en circulation sont issues du marché dit classique !

Deuxièmement, et pour faire le lien avec la charte des Nations unies, nous sommes dans une situation où une organisation militaire supprime totalement l'organisation internationale souveraine qu'est l'ONU.

Combien d'États se sont rendus coupables d'infraction aux règles des Nations unies en intervenant en Irak en 2003 parce que les États-Unis, et donc l'OTAN, avaient décidé d'y aller ? Comment, en 2011, avons-nous pu passer d'une résolution de mise à l'abri des civils libyens à une opération de renversement du pouvoir ? Nous avançons ainsi dangereusement sur le terrain du droit international d'ingérence.

Enfin, nous formulons une dernière critique sur ce budget au sujet de la maîtrise de nos moyens opérationnels. La situation est paradoxale, puisque notre pays n'a jamais produit autant de matériels de guerre, mais nos militaires n'ont jamais été autant dans des conditions si difficiles.

Le parti pris d'équilibrer la balance commerciale de la France avec la vente de matériels de guerre, quels que soient les acheteurs, nous semble inadéquat.

Ainsi, comment expliquer que nos soldats continuent d'utiliser des véhicules de l'avant blindés mis en service en 1976 – j'en ai été très surprise – ou des gilets pare-éclats faute de gilets pare-balles ?

De plus, la multiplication des opérations a conduit à une surexploitation du matériel et des personnels. À titre d'exemple, citons le service de santé des armées, dont j'ai parlé tout à l'heure.

Vous avez annoncé votre volonté de réformer l'opération Sentinelle, madame la ministre. C'est une bonne chose, puisque cette dernière fait courir un risque sérieux à nos soldats mobilisés, risque imputable au manque de matériel et à la difficulté des conditions de vie hors service, faute d'une politique immobilière adaptée.

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Christine Prunaud. Justement, je terminerai cette intervention en ayant une pensée pour nos soldats mobilisés en France ou à l'étranger, et en rappelant le gel de 700 millions d'euros dans le programme « Équipement des forces ». Nous ne mettons en cause ni votre volonté ni votre investissement, madame la ministre, mais, pour toutes ces raisons, le groupe communiste républicain citoyen et écologiste ne votera pas les crédits de la mission « Défense ».

La politique de ce gouvernement n'a rien d'écologiste

Projet de loi de finances pour 2018 : écologie

Par Éliane Assassi / 1er décembre 2017

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je commencerai cette intervention par quelques mots sur la méthode. Alors que le changement climatique nous appelle à un changement de paradigme, la représentation nationale dispose d'une petite heure de débat pour examiner les crédits d'une mission fondamentale qui regroupe à elle seule huit programmes, un budget annexe et trois comptes d'affectation.

Comment aborder des sujets aussi vastes que la prévention des risques, les transports maritimes, aériens, fluviaux et ferroviaires, la transition énergétique, le climat, la biodiversité en six minutes ? C'est impossible !

Je le regrette d'autant plus que, bien qu'en hausse, cette mission est en trompe-l'œil. Alors qu'elle est censée traduire les engagements du plan Climat, nous n'y retrouvons que très peu de choses nouvelles : il s'agit principalement de revoir les questions du bonus-malus et de la fiscalité sur le diesel.

Pour le reste, ce budget se situe dans la continuité des précédents, à une exception notable. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique a été largement réduit à l'Assemblée nationale. Si nous ne sommes pas friands des niches fiscales – c'est peu dire ! –, ce n'était pas à nos yeux la niche la plus urgente à supprimer, car les ménages se trouvent ainsi privés de plus de 115 millions d'euros. Ainsi, d'après Réseau action climat, l'ensemble des niches fiscales destinées aux énergies fossiles dans les transports représente 7 milliards d'euros annuels. Pourquoi ne pas réorienter cette dépense d'argent public vers une dépense utile pour le climat, nous plaçant ainsi dans un cercle vertueux ?

Les personnels du ministère participent à l'effort de réduction de la dépense publique : 828 équivalents temps plein seront supprimés. Or nous estimons, au regard de l'importance de cette mission, que l'emploi public devrait plutôt y être sanctuarisé.

N'ayant que peu de temps, et comme nous reviendrons dans nos amendements sur la question spécifique de l'eau et de la biodiversité, je concentrerai mon propos sur la question ferroviaire, qui représente la dépense principale de cette mission.

Le rail constitue un levier puissant pour limiter l'émission des gaz à effet de serre. L'état des lieux n'est pas satisfaisant. La part du fret ferroviaire dans le transport de marchandises régresse chaque année faute de soutien des pouvoirs publics, loin des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Cette part n'a eu de cesse de baisser, passant de 24 % en 1990 à 9,6 % en 2017.

Or le rail souffre d'une concurrence déloyale de la route, qui bénéficie d'un régime fiscal et social favorable. La dépense fiscale est incontrôlée puisque, pour le remboursement d'une fraction de la TIPP aux routiers, nous passons d'un coût de 400 millions en 2016 à un coût estimé de 1,137 milliard d'euros pour 2018. Cela représente donc 600 millions d'euros supplémentaires pour le transport routier, qui ne participe toujours pas au financement des infrastructures. Pour nous, la question d'une écotaxe reste donc d'une brûlante actualité au moment même où une révision de la directive Eurovignette est annoncée.

À l'inverse, les trop rares crédits affectés au fret ferroviaire, notamment dans la loi de finances pour 2017, ont fait partie des crédits annulés. Seuls 90 millions d'euros ont été exécutés pour 2017 sur les 226 millions d'euros prévus.

Comment comprendre cette politique alors que l'exigence du report modal est incontournable pour respecter nos engagements internationaux sur le climat, et notamment l'accord de Paris ? Au lieu de rendre attractif le rail, ce gouvernement continue de mener une politique de sous-financement qui condamne ce mode de transport face aux autres, plus polluants.

Concernant le transport de voyageurs, un projet de loi d'orientation sur les mobilités est attendu au premier semestre de 2018, de même que des scénarios sont à l'étude concernant l'ouverture à la concurrence des transports nationaux de voyageurs. Nous sommes extrêmement inquiets de ces annonces qui sont le prélude d'un nouveau recul du rail.

Cette modification de l'organisation des transports fait peser des risques sur la sécurité et la fiabilité des transports, sur l'aménagement du territoire en vue de garantir le droit de tous à la mobilité. Les lignes non rentables risquent ainsi d'être abandonnées par les nouveaux opérateurs, tandis que SNCF Mobilités s'enferra dans des difficultés plus grandes encore.

Madame la ministre, dans une interview donnée au journal Le Monde, vous avez déclaré que « les compagnies aériennes low cost, le covoiturage, les cars Macron modifient le champ de pertinence du rail ». De notre point de vue, ces déclarations ne sont pas acceptables quand on évalue ces modes de transport sous le prisme de leur bilan carbone.

Je rappelle d'ailleurs que nous avons dénoncé à l'époque l'arrivée des bus dits « Macron », comme élément déstabilisant pour les TER et les trains d'équilibre du territoire, dont l'État se débarrasse aujourd'hui sur les régions. Nous avons donc raison.

Nous estimons, à l'inverse, que l'État doit prendre ses responsabilités pour favoriser le développement du transport ferroviaire. Quand il y a une volonté, le Gouvernement trouve l'argent. Ainsi, 1,7 milliard d'euros pour le CDG Express ont été prévus au budget, au moment même où vous annoncez une pause dans le financement. Quelle est la logique, alors que ce projet est très contesté et que la contestation s'élargit considérablement ?

Nous sommes donc satisfaits que ces crédits aient été supprimés lors de l'examen, par le Sénat, de la première partie du projet de loi de finances.

Sur le fond, nous considérons que, au lieu de déplorer le fait que 10 milliards d'euros de projets d'infrastructure ne sont pas financés, l'État devrait se lancer dans la recherche de nouvelles recettes. Vous vous félicitez de la hausse des crédits de l'AFITF ; pourtant, ce ne sont pas 2,4 milliards d'euros, mais 3,2 milliards d'euros qu'il lui faudrait pour honorer les investissements déjà annoncés.

Nous avons des idées de recettes à vous proposer : l'écotaxe, dont nous avons déjà parlé et qu'il conviendrait de rétablir, ou encore les autoroutes, qu'il faudrait renationaliser, car les péages rapportent chaque année 10 milliards d'euros.

La reprise de la dette de SNCF Réseau nous semble également incontournable. Dans le projet de loi de finances, d'un côté, 2,42 milliards d'euros de crédits sont affectés à cet établissement et, de l'autre, un montant de 1 milliard d'euros sert uniquement à payer les intérêts de la dette ; c'est un puits sans fond...

En fin de compte, nous regrettons un budget au rabais, qui ne répond pas aux défis écologiques et d'aménagement du territoire. Nous voterons donc, vous l'aurez compris, contre les crédits de cette mission.

Nous proposons de préserver les ressources des agences de l'eau

Projet de loi de finances pour 2018 : article 54

Par Guillaume Gontard / 1er décembre 2017

Nous proposons par cet amendement la suppression de l'article 54. En effet, comme cela a été rappelé, cet article, conjugué à l'article 19, porte atteinte à l'équilibre financier des agences de l'eau.

Les agences de l'eau sont doublement touchées.

Premièrement, elles participent au budget de l'État à hauteur de 200 millions d'euros cette année. Le « plafond mordant » a, en effet, été repoussé à la discussion budgétaire pour 2019.

Deuxièmement, elles financent l'Agence française pour la biodiversité – AFB – pour un montant compris entre 230 et 260 millions d'euros, ainsi que l'Office national de la chasse et de la faune sauvage – ONCFS – entre 30 et 37 millions, soit des sommes très importantes.

Si la participation des agences de l'eau au financement de l'AFB a été actée par la loi sur la biodiversité, le financement de l'ONCFS et des parcs nationaux semble être une nouvelle étape dans le désengagement de l'État. Une étape qui ne respecte pas le principe défini depuis l'adoption de la loi sur l'eau de 1964, qui veut que « l'eau finance l'eau ».

Les agences de l'eau perdent également des moyens humains, puisque le plafond d'emploi diminue pour l'année 2018 de 48 postes en équivalent temps plein, alors même que ce plafond avait déjà été réduit l'année précédente de 22 postes en équivalent temps plein. Il y a donc une baisse continue des effectifs.

Les agences de l'eau sont fortement impactées par vos arbitrages budgétaires, madame la ministre. La perte est estimée, par certains acteurs, à 20 % de leur budget, ce qui semble déraisonnable.

Pourtant, les missions des agences de l'eau sont fondamentales pour la préservation de la ressource et l'accompagnement des collectivités. C'est d'autant plus indispensable que les collectivités doivent prochainement exercer la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, aussi appelée GEMAPI.

Ce désengagement de l'État est préjudiciable à la pérennité du financement de l'Agence française pour la biodiversité, de l'ONCFS et des parcs nationaux, structures dont les actions sont essentielles pour nos territoires.

Nous proposons donc la suppression de cet article.

Votre budget ne représente plus que 0,84 % de celui de l'État !

Projet de loi de finances pour 2018 : culture

Par Pierre Ouzoulias / 4 décembre 2017

Monsieur le président, madame la ministre, cher collègue, j'aimerais commencer mon propos par une citation ; c'est une façon personnelle de rendre hommage à Jack Ralite, qui les aimait tant. Dans ses Caractères, Madeleine de Puisieux écrivait : « Il y a plus d'habileté à se tirer bien d'une aventure délicate qu'à l'entreprendre ; presque tous les commencements sont beaux, les milieux fatigants et les fins pitoyables. Il est rare qu'on finisse bien ce qu'on a commencé ; soit faute de lumière, soit faute de courage, on finit mal. Il y aurait un moyen d'arranger tout : ce serait de ne point commencer ou de ne jamais finir. »

Je vous souhaite donc, madame la ministre, beaucoup de courage pour retenir votre ministère dans la pente fatale vers laquelle l'entraînent des financiers zélés et lui éviter ainsi le dernier stade décrit par Madeleine de Puisieux. Il faut en effet toute l'habileté de vos services budgétaires pour nous expliquer que le budget est « en légère augmentation », alors que les crédits alloués à la culture passeront sous la barre symbolique de 1 % du budget de l'État, à périmètre constant.

Les rapporteurs spéciaux de la commission des finances ont clairement établi que c'est le rattachement extraordinaire à la mission du compte d'affectation spéciale « Pensions » qui permet de sauver les apparences et d'afficher cette pseudo-stabilité. Réduit à la seule mission « Culture », votre budget ne représente plus que 0,84 % de celui de l'État. M. Bruno Le Maire a fixé le cap en imposant « trois points de dépense publique en moins », et votre ministère n'échappe malheureusement pas à cet effort de contraction.

Cette baisse des apports de l'État s'ajoute à celle des dotations aux collectivités, qui contribuent pour les deux tiers aux dépenses culturelles dans les territoires. Elles sont à la fois destructrices pour l'infrastructure culturelle et économiquement absurdes, car les dépenses culturelles ont un fort effet de levier et participent efficacement aux politiques de redynamisation des territoires, à la condition qu'elles s'intègrent dans une démarche globale. Dois-je rappeler que la contribution de la culture à l'économie française représente 3,2 % du PIB ?

Avec un budget en réduction, vous avez donc choisi de définir des priorités pour tenter de mobiliser des moyens en leur faveur. Le patrimoine est l'une de ces priorités, ainsi que l'avait annoncé le Président de la République dans son discours de la Pnyx, prononcé quelques mois avant le lancement de l'année européenne du patrimoine culturel. Néanmoins, les mesures nouvelles que vous annoncez dans ce domaine sont financées par un redéploiement sévère au sein d'une enveloppe qui est, elle aussi, en baisse.

Cette mobilisation se fait surtout aux dépens du patrimoine des musées et des archives. Ces institutions subissent une ponction sévère qui nous préoccupe au plus haut point. La situation financière des musées a été particulièrement affectée par la baisse de fréquentation consécutive aux attentats. Le nombre d'entrées n'a toujours pas retrouvé son niveau antérieur à cette crise ; la diminution des recettes a eu quant à elle des conséquences fâcheuses sur l'accueil des visiteurs, dont l'insatisfaction a augmenté. Les restrictions budgétaires vont surtout toucher les petites structures qui ne bénéficient pas d'apports extérieurs. Enfin, votre budget, comme de nombreux autres avant lui, consacre l'abandon par l'État de toute politique volontariste en matière d'acquisition.

S'agissant du patrimoine monumental, qui constitue pourtant l'une des priorités déclarées de ce projet de budget, nous nous inquiétons de la baisse de 1,5 million d'euros des crédits de paiement. Cette baisse s'ajoute, pour l'ensemble du ministère, à une prévision de consommation de crédits de paiement pour des autorisations d'engagement antérieures qui s'élève à plus de 227 millions d'euros, soit 25 % des crédits de paiement du présent projet de budget. Ce rapport considérable est la conséquence de la difficulté chronique qu'éprouvent les services déconcentrés à monter des dossiers et consommer les crédits.

Force est de reconnaître que les capacités du ministère de la culture à programmer ou achever de grandes opérations de restauration du patrimoine sont devenues très limitées. Cette impéritie est d'autant plus inquiétante qu'elle concerne des biens prestigieux du Centre des monuments nationaux comme le Panthéon, le château de Pierrefonds, les remparts de la cité de Carcassonne ou – faute politique quand on vient présenter un budget au Sénat – les décors du château de Rambouillet. Ces faibles capacités d'investissement ne laissent pas d'inquiéter alors que ce ministère aura à conduire, dans les prochaines années, plusieurs lourdes opérations immobilières autour du Grand Palais, de la Cité du théâtre, du Centre national des arts plastiques ou du château de Versailles.

Nous avons un autre sujet d'inquiétude : la baisse du plafond d'emploi, alors même que celui fixé par le budget pour 2017 n'a pas été exécuté. Cette fragilisation des moyens humains de votre ministère, qui touche surtout vos services déconcentrés, risque de compromettre gravement la mise en œuvre de votre politique de partenariat avec les collectivités. Je pense plus particulièrement au mécanisme partenarial et incitatif d'aide à la restauration des monuments historiques des collectivités territoriales à faible potentiel financier, qui est pourtant l'une des priorités de ce projet de budget. Plus généralement, la baisse continue des moyens humains de votre ministère et de ses opérateurs aura des conséquences graves et irréversibles sur l'action et l'offre culturelles : des musées et des monuments vont fermer, les collectivités vont perdre des interlocuteurs précieux.

Pour toutes ces raisons, madame la ministre, nous voterons contre ce projet de budget, qui est en contradiction avec les objectifs politiques de votre ministère.

Le groupe CRCE soutient le combat des salariés de France Télévisions

Projet de loi de finances pour 2018 : médias, livre et industries culturelles

Par Pierre Ouzoulis / 4 décembre 2017

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, parce que le monde de la création connaît aujourd'hui une profonde mutation, parce que les créateurs et créatrices doivent être soutenus et leurs œuvres protégées, parce que l'accès de chaque citoyen à une information fiable et indépendante constitue l'un des piliers de notre démocratie, on ne peut que refuser les grands arbitrages proposés dans ce projet de budget pour la mission « Médias, livre et industries culturelles ».

Nous avons besoin d'évaluer sérieusement les effets de la montée en puissance d'une concurrence internationale féroce pour le monde de la création française. La mise en place de taxes sur le chiffre d'affaires publicitaire des plateformes vidéo pour financer la création audiovisuelle est sans doute une bonne nouvelle.

Mais je doute que le seul produit de ces taxes suffise à répondre aux besoins de moyens pour la création française, ni que leur mise en place limite les appétits européens des multinationales qui, avec leurs moyens immenses, sont en train de mettre la main sur tout le marché.

Madame la ministre, vous ne prévoyez rien non plus contre la concentration dans la presse et la mainmise de la finance. Aujourd'hui, dix personnes contrôlent 90 % de l'audience des quotidiens, 55 % des télévisions et 40 % des radios. Parmi eux, des vendeurs d'armes, des industriels, des professionnels de la banque et des fraudeurs fiscaux, avec le soutien complice de certains politiques.

Il faut maintenant légiférer pour empêcher cette concentration dans les médias et empêcher toute situation de monopole qui hypothéquerait gravement la liberté de l'information.

Dans ce contexte, il est inacceptable de proposer une baisse de 2,6 % des aides à la presse, qui permettent justement aux organes de presse encore indépendants de résister et d'exister. Il faut au contraire amplifier ces aides publiques, en les orientant prioritairement vers les titres qui en ont le plus besoin, pour permettre un véritable développement de la presse d'information politique et générale.

Dans la lignée du combat que nous menons aux côtés des journalistes et salariés de France Télévisions pour « une télévision publique dont le sens profond est de se libérer des seules règles d'un jeu qui ne serait qu'économiquement profitable et socialement tolérable », nous nous opposerons à la saignée budgétaire imposée à France Télévisions par le Gouvernement avec le soutien de la droite sénatoriale.

Parce que cela a profondément fragilisé le groupe, nous dénonçons depuis le début la non-compensation des pertes de recettes publicitaires, estimées à 35 millions d'euros, auxquelles va s'ajouter la perte de 17 millions d'euros supplémentaires avec l'interdiction de la publicité dans les programmes de jeunesse dès l'an prochain.

Vous prévoyez pourtant une baisse sans précédent de la dotation du groupe de 35 millions d'euros, alors que les effectifs n'ont cessé de diminuer, avec un plan de départs volontaires de plus de 500 personnes, puis le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, soit, dans le contrat d'objectifs 2016-2020, 1 000 suppressions de

poste envisagées.

De fait, les équipes sont à bout et le service public est en danger.

Si les mesures du document de travail du Comité action publique 2022, révélé le 13 novembre, se concrétisaient, le service public audiovisuel serait directement menacé de disparition à court terme.

Madame la ministre, que répondez-vous aux journalistes de France 2 qui vous interpellaient la semaine dernière sur le danger que fait peser pour la démocratie et l'information d'enquête le projet de liquidation des rédactions des magazines Complément d'enquête et d'Envoyé spécial ?

Sans aggraver la dépense publique, qui semble tant effrayer le Gouvernement, des solutions existent pour trouver de nouveaux moyens pour le service public. Vous pourriez par exemple renforcer la taxe sur les recettes publicitaires des chaînes privées, une manne potentielle à l'heure où celles-ci négocient une troisième coupure publicitaire en soirée !

Pour cette mission budgétaire, comme pour les autres, la seule ambition du ministère de la culture se résume en un mot : accepter les économies.

Pour y parvenir, sous couvert de compétitivité, de recours au privé et de désengagement de l'État, on s'apprête à sacrifier des pans entiers de ce qui fait la force culturelle et de pensée de notre pays.

Il est encore temps d'y renoncer : c'est pourquoi nous voterons contre ce budget.

Des crédits toujours insuffisants et mal orientés

Projet de loi de finances pour 2018 : aide publique au développement

Par Christine Prunaud / 4 décembre 2017

Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, quel bel objectif que l'aide au développement, qui désigne l'ensemble des ressources fournies aux pays pauvres dans le but de favoriser leur développement économique et d'améliorer le niveau de vie de leurs habitants en luttant contre la pauvreté. Il s'agit d'un objectif que nous défendons tous ici.

En 1970, les pays de l'OCDE se sont engagés à porter leur effort d'aide au développement à 0,7 % de leur produit national brut. Presque cinquante ans après, peu d'États ont réussi à respecter leur engagement. Notre pays atteint difficilement les 0,38 %.

Le Président de la République s'est pourtant engagé à porter l'effort d'aide au développement à 0,55 % d'ici à 2022. Cette promesse se traduit-elle dans ce projet de loi de finances ? La réponse est non. Si une augmentation de 100 millions d'euros est bien inscrite, elle dissimule l'annulation, cet été, de 136 millions d'euros de crédits. Ainsi, cette hausse s'apparenterait plutôt à une perte de 36 millions d'euros.

Dès lors, pourquoi se priver d'une rentrée fiscale d'environ 3 milliards d'euros en abandonnant l'intégration des transactions faites en une journée dans l'assiette de la taxe sur les transactions financières ?

La réponse se situe certainement dans l'opération de séduction menée actuellement auprès des établissements boursiers de Londres. Cela peut s'avérer utile, mais au détriment de nos engagements internationaux qui apparaissent alors moins attrayants...

Lors de l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances, nous avons déposé un amendement visant à augmenter le taux de prélèvement de la taxe sur les transactions financières de 0,3 % à 0,5 %, ce qui permettrait d'accroître d'un milliard d'euros les rentrées fiscales. Quel dommage que cet amendement ait reçu un avis défavorable de la commission et du Gouvernement...

Pour poursuivre la dynamique en 2018, la proposition de budget triennal courant jusqu'en 2020, il faudrait s'attendre à une brusque augmentation de l'ordre de 1,5, puis 2,4 milliards d'euros, en 2021 et en 2022.

On peut très bien y croire. Cependant, avec une croissance annuelle estimée à 1,7 % par an, une part de 0,55 % du RNB en 2022 représente 14,8 milliards d'euros. Augmenter l'APD de près de 6 milliards d'euros en cinq ans nécessiterait donc une hausse de près de 1,2 milliard par an, soit dix fois ce qui est inscrit dans ce projet de loi de finances. Le compte n'y est pas !

Il est vrai que seul un tiers des sommes consacrées à l'aide publique au développement est inscrit en loi de finances. Toutefois, ce sont bien ces crédits qui impulsent une marque forte.

Par ailleurs, nous manquons aujourd'hui d'une réelle exigence : nous devons nous donner les moyens de nos ambitions en matière d'aide au développement. Notre pays, cinquième puissance économique du monde, n'est que le douzième contributeur du comité d'aide au développement de l'OCDE.

De plus, il est urgent de revoir la forme de notre aide au développement, qui se concentre de plus en plus sur les prêts et les aides liées, plutôt que sur les dons. Ainsi, la dette des pays pauvres est un gros problème tant pour les États bénéficiaires que pour les États développés.

En effet, le recours au prêt grève à long terme les capacités d'investissement et de développement locales quand le gonflement de leur dette souveraine fragilise ces États. Seuls neuf pays sur quarante-deux ont obtenu une réduction de leurs créances. Et encore la dette n'est-elle que faiblement réduite, laissant ces pays très vulnérables au moindre choc. Nous en connaissons de nombreux exemples.

Certes, les pays développés comme le nôtre accordent des réductions de dettes, mais ils diminuent concomitamment le montant du reste de leur aide au développement.

Nous en parlons déjà depuis de nombreuses années, monsieur le ministre : pourquoi ne pas envisager une annulation complète de ces dettes ? La situation est dramatique.

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Christine Prunaud. On dénombre 20 millions de morts chaque année du fait d'un manque d'alimentation, de soins et d'eau. Autant de tragédies que l'aide au développement devrait concourir à empêcher.

En cohérence, le groupe CRCE ne votera pas ce budget insuffisant et mal orienté.

La France, troisième réseau diplomatique du monde, ferme des antennes diplomatiques et perd des postes

Projet de loi de finances pour 2018 : action extérieure de l'État

Par Christine Prunaud / 4 décembre 2017

Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, l'action de la France à l'extérieur de ses frontières répond à plusieurs objectifs. J'aimerais, ce soir, développer deux d'entre eux.

Le premier est d'assurer la place de notre pays dans le monde en tant que diffuseur d'idées et de création. Pour cela, ce budget s'appuie sur l'annonce d'un plan ambitieux pour la francophonie.

En effet, 274 millions de locuteurs parlent notre langue dans le monde. Malheureusement, les opérateurs de développement de la francophonie ont vu leur financement s'amoindrir ces dernières années, les contraignant à recentrer leur action sur les zones déjà fortement francophones.

En parallèle, il est confié aux entreprises privées le soin d'exporter le français dans les autres zones. Encore une fois, le service public est supplanté par le privé. Vous le savez, pour notre groupe, c'est un problème.

Je souhaite à mon tour aborder la situation de l'AEFE, dont l'avenir est bien sombre. Les agents se sont mobilisés dernièrement pour dénoncer les 33 millions d'euros de crédits annulés cet été et la centaine d'emplois supprimés d'ici à 2019.

Les conséquences sont attendues : soit les établissements réduisent leurs missions, soit les frais d'inscription pour les familles augmenteront, excluant ainsi les plus fragiles d'entre elles. Il n'est pas toujours possible de faire plus avec moins, mes chers collègues.

Par ailleurs, la francophonie s'appuie également sur l'Institut français pour l'exportation de biens culturels. Mais avec un emploi supplémentaire et 100 000 euros d'augmentation de budget, les perspectives sont, là aussi, compromises.

Prenons pour exemple le livre. Le programme de soutien à la traduction des œuvres françaises a fait ses preuves, faisant de Paris le troisième exportateur européen. Au vu des contraintes budgétaires et de la montée en puissance de concurrents, comment assurer la pérennité de ce dispositif ?

De même, il est regrettable que Campus France voie stagner sa subvention pour charge de service public. La France, malgré de nombreux éléments avantageux – la présence du CNRS ou l'attrait de Paris, par exemple – ne saisit pas pleinement les occasions de développer ses programmes de recherche.

Seuls quatre espaces Campus France existent au Brésil et six en Chine, alors qu'il s'agit de pays pourtant prometteurs dans le secteur de la recherche. C'est donc insuffisant.

Par ailleurs, un tiers du budget social des étudiants étrangers est consacré aux programmes d'excellence comme Eiffel, Excellence-Major ou Quai d'Orsay-Entreprises.

Si ces programmes sont nécessaires, on peut cependant contester cette stratégie à long terme orientée vers l'élitisme.

Pour maintenir notre influence, il est essentiel de réagir face aux stratégies offensives des pays concurrents dans tous les domaines : la Turquie ou l'Arabie saoudite dans l'enseignement supérieur, la Chine et les États-Unis dans l'aide au développement en Afrique notamment, la Russie dans les espaces médiatiques, ou encore le Qatar dans le sport, l'industrie du luxe. Le budget proposé n'est pas à la hauteur de ces attentes.

Le second objectif de notre action extérieure est d'assurer aux Français vivant à l'étranger des points d'accroche avec la France. Là aussi, il est difficile de se satisfaire d'un budget qui ne permet pas l'amélioration d'une situation depuis longtemps critique.

En trente ans, la moitié des effectifs du Quai d'Orsay a disparu. Le budget, présenté comme stable, ne fait pas mention des 160 millions d'euros de crédits gelés cet été, et non compensés, ainsi que des baisses prévues pour 2019 et 2020, à hauteur de 176 millions d'euros.

La France, troisième réseau diplomatique du monde, paie aujourd'hui les choix budgétaires faits en fermant des antennes diplomatiques et en supprimant des postes. Les conséquences pour nos concitoyens à l'étranger mais aussi pour les étrangers souhaitant venir dans notre pays sont importantes. Impossibilité de se déplacer ou difficulté de procéder à certaines démarches, allongement des délais pour effectuer des actes administratifs : les obstacles sont nombreux. Le déroulement des différents scrutins pour les élections de 2017, malgré des rallonges budgétaires, illustre parfaitement cette détérioration.

Persuadé que le budget proposé ne permettra pas d'atteindre tout à fait l'ensemble de ces objectifs, le groupe CRCE votera contre.

La réhabilitation de la police de sécurité suppose de dégager des moyens

Projet de loi de finances pour 2018 : sécurité

Par Éliane Assassi / 5 décembre 2017

Monsieur le ministre d'État, vous avez officiellement lancé le mois dernier, à La Rochelle, la police de sécurité du quotidien. « L'objectif [serait] de construire, avec les élus de terrain, avec la population et avec l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention, des solutions pour répondre plus efficacement aux préoccupations de nos concitoyens », déclarait ainsi le Président de la République, en octobre dernier, en présentant sa principale annonce en matière de stratégie de sécurité. La grande concertation lancée le 28 octobre dernier s'achèvera dans quinze jours, et les premières expérimentations commenceront dès janvier 2018.

Or, monsieur le ministre d'État, malgré une étude attentive du budget, je n'ai trouvé aucune dotation allouée à ce nouveau dispositif : pas un euro !

Autrement dit, la création de cette police de sécurité du quotidien ne s'accompagne d'aucun volet budgétaire ; celle-ci devra donc s'appuyer sur les moyens existants, ce qui engendrera une charge de travail supplémentaire pour les forces de l'ordre, à moyens constants, donc sans aucune compensation. C'est également ce que révèle le rapport de M. Dominati.

Vous vous défendez de vouloir remettre en chantier la police de proximité. Pour notre part, nous souhaitons véritablement la réhabiliter. Vous n'êtes pas sans savoir que nous défendrons en ce sens une proposition de loi dans l'ordre du jour réservé à notre groupe, le 13 décembre prochain. Mais d'ores et déjà, pour que notre proposition prenne corps, nous vous proposerons, dans le cadre de ce budget, par voie d'amendement, de « réparer » un oubli en budgétisant la police de proximité.

Pour que cette police voie réellement le jour, il faut déployer de véritables moyens, des moyens dont la sécurité de proximité n'a jamais bénéficié.

La réalisation d'une police de proximité suppose une gestion des effectifs adaptée ; il faut donc en premier lieu la doter des moyens nécessaires, mais aussi créer, sur le mode de la Direction générale de la sécurité intérieure créée le 14 avril 2014, une Direction générale de la police de proximité. Celle-ci disposerait, comme toute entité de cette importance, de services administratifs et de soutiens nécessaires à son fonctionnement et à sa gestion.

Il est vraiment temps, me semble-t-il, de cesser de s'attaquer uniquement aux conséquences sans songer aux causes, et de donner la priorité à la prévention et à la dissuasion plutôt qu'à la répression.

En outre, les fonctionnaires de police et de gendarmerie souffrent directement de la dégradation de leur relation avec la population. Leurs conditions de travail se trouvent extrêmement détériorées, notamment en raison du renouvellement incessant de l'état d'urgence ces deux dernières années et du stress permanent que créent des relations trop souvent conflictuelles.

Si le régime d'état d'urgence a pris fin le 1er novembre dernier, le Gouvernement reconnaît que la menace revêt désormais « un caractère durable » et a souhaité doter l'État de nouveaux moyens juridiques permanents, de droit

commun. La loi du 30 octobre 2017, qui fait entrer l'état d'urgence dans notre droit commun, a cet objectif. Le surcroît opérationnel ne devrait donc aucunement se trouver diminué par la fin de l'état d'urgence, et pourrait même s'accroître.

À ce sujet, j'ouvre une parenthèse pour saluer la sage décision du Conseil constitutionnel, qui, à la suite d'une saisine de la Ligue des droits de l'homme, vient de censurer un article de la loi sur l'état d'urgence permettant aux préfets d'autoriser des contrôles d'identité, des fouilles de bagages et des visites de véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public.

J'avais, avec les autres membres de mon groupe, dénoncé cette disposition lors des multiples prorogations de l'état d'urgence, et le Conseil constitutionnel a reconnu que le législateur n'avait pas assuré une « conciliation équilibrée » entre, d'une part, « la sauvegarde de l'ordre public » et, d'autre part, « la liberté d'aller et de venir et le droit au respect de la vie privée » garantis par la Constitution.

Pour en revenir au budget proprement dit, dans le total des crédits de cette mission, qui doivent augmenter de 1,34 %, nous notons que les recrutements se font au détriment des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Comme le rapporteur spécial de la commission des finances, nous n'avons cessé de dénoncer l'insuffisance de la formation de nos forces de l'ordre.

C'est absolument déraisonnable et dangereux pour nos concitoyens et pour les fonctionnaires de police et de gendarmerie eux-mêmes ! Je ne veux pas faire de parallèle avec la multiplication des suicides de policiers, mais je ne peux pas ne pas y faire référence.

Quant à l'augmentation continue de l'âge moyen des véhicules, elle devient une constante au tableau des insuffisances constatées. Tout le monde connaît également la vétusté dramatique de nos commissariats, qui en fait à la fois des lieux de travail désagréables et peu accueillants pour nos concitoyens et cojusticiables. À l'heure où les victimes sont encouragées à parler, à déposer leurs plaintes, la question des lieux de recueil de la parole des victimes et de la formation de ceux qui la reçoivent et la retranscrivent doit être prise très au sérieux – je vous le demande solennellement, monsieur le ministre d'État.

Notre police et notre gendarmerie sont depuis trop longtemps, hélas, en voie de paupérisation ; or les budgets proposés ne sont en aucun cas à la hauteur de l'enjeu et de la crainte qu'il suscite pour l'avenir de notre pays.

Le budget présenté pour nos soldats du feu n'est guère plus reluisant, et nous suivrons l'avis défavorable de notre collègue Catherine Troendlé sur les crédits de ce programme.

Une distorsion permanente entre les mots et les actes

Projet de loi de finances pour 2018 : immigration, asile et intégration

Par Esther Benbassa / 5 décembre 2017

Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, le 14 novembre dernier, la chaîne américaine CNN révélait au monde ce que nombre d'acteurs de la solidarité internationale dénonçaient déjà : la vente d'exilés noirs sur des marchés aux esclaves en Libye.

Ce trafic, qualifié par le président Macron lui-même de crime contre l'humanité, devrait nous ouvrir les yeux sur le sort de ceux qui sont jetés sur les routes ou à la mer par la misère, la guerre ou l'oppression. Il devrait nous ouvrir les yeux, dis-je, et nous inciter à une certaine pudeur.

Tous n'en semblent pas capables, hélas ! Je cite M. le rapporteur spécial : « L'allocation pour demandeur d'asile, l'ADA, est de 360 euros pour une personne seule non hébergée. Sans aller chercher au bout du monde, le salaire minimal en Roumanie est de 320 euros... Nous attirons l'immigration clandestine. » Pouvons-nous un instant décemment imaginer que des gens acceptent d'être réduits en esclavage, prennent le risque de se noyer dans la Méditerranée, de mourir en traversant nos montagnes, pour ces fameux 360 euros ?

Cette mission est de fait biaisée d'avance. Mettre ensemble « immigration, asile et intégration » est un tour de passe-passe politique visant à mêler, dans l'esprit de nos concitoyens, trois problèmes différents, et permettant à certains d'évoquer à tout propos et hors de propos, comme le fait le rapporteur spécial, M. Meurant, la « menace » qui pèserait sur notre « cohésion sociale ». Habile, n'est-ce pas ?

En 2016, notre pays a enregistré 1,17 demande d'asile pour 1 000 habitants, contre un taux moyen de 2,36 dans l'Union européenne, de 1,99 en Italie, de 4,61 en Grèce et de 8,83 en Allemagne. Avec 1,17 demande pour 1 000 habitants, comment pourrions-nous dire que nous n'avons pas les moyens d'accueillir ces réfugiés décemment ?

La hausse prévue par le budget dont nous débattons aujourd'hui ne saurait suffire à garantir ni un accès effectif à leurs droits pour les demandeurs d'asile ni des conditions dignes de subsistance.

Ce budget est finalement une illustration parfaite de ce qui caractérise le nouvel exécutif : une distorsion permanente entre les mots et les actes.

Le Président s'offusque, s'indigne et assure que tout le monde sera logé dignement d'ici à la fin de l'année. Dans le même temps, les préfets prennent des décisions illégales, les forces de l'ordre attentent chaque jour dans le Calais, dans la Roya, à Briançon, à la sécurité et à la santé des exilés, sans compter que M. Collomb envoie une circulaire aux préfets pour augmenter la répression à l'endroit des réfugiés. C'est une contradiction supplémentaire de ceux qui nous gouvernent !

Dans le même temps, des mineurs ne sont pas protégés, ils dorment dans la rue, certains étant même renvoyés depuis Menton vers l'Italie sans autre forme de procès. Dans le même temps, les militants associatifs, les bénévoles et les simples citoyens font l'objet de poursuites et d'intimidations de plus en plus nombreuses quand ils font simplement preuve d'humanité et de solidarité.

Nous ne voterons pas ces crédits, mes chers collègues, car ils sont à nos yeux tout à fait insuffisants pour relever le défi de l'accueil des réfugiés, tandis que la majorité sénatoriale, elle, votera contre aussi, mais parce que le budget des reconduites à la frontière est en baisse : un même vote, donc, traduisant en l'occurrence deux visions radicalement opposées de notre société et des devoirs de solidarité humaine qui s'imposent à elle, hors de tout prétendu irénisme.

Le budget de la justice est présenté comme prioritaire, mais il n'échappe pas aux logiques d'austérité

Projet de loi de finances pour 2018 : justice

Par Éliane Assassi / 5 décembre 2017

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, dans ce projet de loi de finances pour 2018, le budget alloué à la justice augmentera de 2,9 %. Si cette hausse est supérieure à l'augmentation moyenne de 2,6 % constatée depuis 2012, elle est en revanche inférieure à celle de l'année dernière, laquelle, certes, devait être imputée aux moyens exceptionnels consacrés aux plans de lutte contre le terrorisme.

Mais tout de même, comme le révèle l'Union syndicale des magistrats, nous pouvons regretter un « ralentissement de la croissance », signe d'un « manque d'ambition pour la future loi de programmation » promise par le Président Macron et le Premier ministre.

Par ailleurs, sur le fond, si nous partageons, pour la justice, l'objectif de redressement budgétaire, nous sommes au regret de constater que l'augmentation des crédits proposée s'inscrit dans la même orientation que celle de ces dernières années : l'impact de la progression des crédits est largement réduit pour les services judiciaires, puisque le programme « Administration pénitentiaire » absorbe en grande partie cette progression.

Dès lors, une fois encore, je vous pose la question, monsieur le secrétaire d'État : augmenter les moyens de la justice, oui, mais pour quoi faire ?

En outre, l'augmentation porte sur un budget si appauvri que le « retard structurel » de la justice n'est pas rattrapé. Les comparaisons européennes donnent la véritable mesure de la paupérisation de la justice française. Et pour cause, la France pointe à la quatorzième place sur vingt-huit, avec 72 euros par habitant et par an consacrés à la justice.

Les effectifs constituent un autre point faible du système judiciaire français. Concernant le nombre de juges, en 2014, la France est vingt-quatrième sur vingt-huit, avec dix juges professionnels pour 100 000 habitants.

Parallèlement, les procédures, en France, sont très longues : en première instance, un Français devra attendre en moyenne 304 jours pour voir son cas jugé, contre 19 jours au Danemark !

La situation est donc critique sur le plan judiciaire ; elle l'est tout autant s'agissant de l'administration pénitentiaire.

Vingt-sept associations et syndicats d'avocats, de magistrats, de personnels de l'administration pénitentiaire ont

interpellé l'ensemble des parlementaires sur le présent projet de budget – c'était le 25 octobre dernier, il n'y a donc pas si longtemps. Ils dénoncent une augmentation constante du parc carcéral au détriment de la logique de réinsertion et des alternatives à l'emprisonnement, toujours négligées. Nous partageons ce constat et souhaitons nous aussi mettre un terme à l'inflation carcérale, en privilégiant la décroissance pénale déjà engagée dans nombre d'autres pays européens.

Rappelons que si près de 30 000 places de prison ont été construites ces 25 dernières années, entraînant une hausse de 60 % du parc pénitentiaire, les conditions de détention n'ont cessé de se détériorer.

Nous pensons donc qu'il serait plus opportun de rénover massivement certaines prisons, de remplacer les établissements vétustes voire, pour certains, dans un état d'insalubrité maximale, comme à Fresnes, et, parallèlement, de favoriser le milieu ouvert et les alternatives à l'emprisonnement.

Les services de la protection judiciaire de la jeunesse, pour leur part, voient leurs crédits progresser de 3,4 % par rapport à l'année dernière, et leurs effectifs renforcés par 40 nouveaux emplois d'éducateurs.

Au regard de la situation de fragilité dans laquelle se trouve la protection judiciaire de la jeunesse, notamment par l'application indiscriminée de la révision générale des politiques publiques entre 2007 et 2012, le budget pour 2018 n'est pas satisfaisant.

Dans son programme, Emmanuel Macron avait pourtant affirmé : « La justice des mineurs est une de nos grandes priorités, car c'est là que se joue l'avenir des enfants en difficulté. »

Aussi peut-on s'étonner que la justice des mineurs ne bénéficie pas d'une forte augmentation de crédits et ne fasse pas l'objet de l'un des grands chantiers de la justice annoncés.

S'agissant de l'aide juridictionnelle, le budget doit augmenter de 8,7 % – encore une fois, c'est moins que l'année précédente – en attendant le lancement de plusieurs missions destinées à trouver une solution de financement pérenne.

Le budget alloué à ce programme est largement insuffisant ; c'est pourquoi nous vous proposons, mes chers collègues, par voie d'amendement, de l'abonder. Il s'agit là du seul outil permettant d'assurer une assistance aux justiciables les plus démunis.

À cet égard, nous souhaitons souligner que l'augmentation des ressources attribuées à cette politique publique ne doit pas conduire à éluder la question fondamentale de la rétribution des professionnels du droit intervenant dans l'aide juridictionnelle.

En effet, les avocats qui prennent en charge ces dossiers ne sont pas rémunérés, mais « indemnisés » via la perception d'une rétribution dérisoire à la toute fin de la procédure. Ces avocats assument seuls, sur leur activité économique, le poids d'une mission de service public dont la rétribution est bien souvent inférieure au coût.

Si le budget de la justice est donc présenté, cette année encore, comme prioritaire, il n'échappe pas aux logiques d'austérité.

Or les moyens affectés et les orientations définies ne permettront pas de restaurer la crédibilité et l'efficacité de la justice ; c'est la raison pour laquelle les sénatrices et les sénateurs de mon groupe voteront contre les crédits de cette mission.

Selon nous, mes chers collègues, il y a urgence à prôner et à ériger une justice plus sociale et humaine. Nous formons le vœu, de nouveau, que les chantiers lancés par Mme la garde des sceaux, qui sont en cours, aboutissent à un texte en faveur de cette logique.

Je ne crois pas que l'on puisse se satisfaire de cette politique de retrait de l'État des territoires

Projet de loi de finances pour 2018 : administration générale et territoriale de l'État

Par Pierre-Yves Collombat / 5 décembre 2017

Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, mes chers collègues, m'étant focalisé voilà quelques instants, par nécessité, sur le côté strictement budgétaire de la mission et la poursuite des réductions d'effectifs qu'elle implique, je vais maintenant revenir sur quelques-uns des aspects qualitatifs de cette évolution.

Je commencerai par évoquer la réorganisation de la délivrance des titres.

J'aborderai, comme premier point, la mise en place des centres d'expertise et de ressources titres, les CERT.

Les demandes de titres formulées par les administrés d'un département ne sont désormais plus traitées par les services de la préfecture de ce département.

Selon le titre concerné, la demande est transmise à un CERT, chaque centre étant spécialisé sur un type de titres, chaque département dépendant de plusieurs CERT. Désormais, 58 CERT délivrent les cartes d'identité, les passeports, les permis de conduire et les cartes grises. Les compétences, les objectifs de production, les départements servis, les moyens dont dispose chaque CERT dépendent largement de l'importance des sureffectifs à réaffecter, concurremment à d'autres options : promotions internes, départs à la retraite, mise en place de pôles départementaux spécialisés dans les sous-préfectures importantes... Félicitons-nous que le volontariat des éventuelles mutations géographiques ait heureusement prévalu.

Pour donner un exemple de cette organisation, le CERT que nous avons visité à Châlons-en-Champagne traite, avec un effectif de 20 équivalents temps plein, ou ETP, les demandes de permis de conduire de cinq départements : la Meurthe-et-Moselle, les Deux-Sèvres, la Haute-Marne, le Lot et les Hautes-Alpes.

Mon deuxième point sera consacré aux problèmes liés à la dématérialisation obligatoire des demandes.

Cette modernisation de la délivrance des titres, par ailleurs souhaitable, représente en même temps un nouvel éloignement des services de l'État. C'est aussi une nouvelle charge pour les collectivités territoriales, s'agissant des nouvelles modalités de demande de la carte nationale d'identité.

Ce sont désormais 2 300 communes qui assument la réception des demandes, au lieu de 35 000, ce qui ne satisfait ni les usagers des zones éloignées de ces points de contact ni les maires qui doivent assumer la tâche.

L'augmentation de la compensation de 3 500 euros par dispositif, avec un supplément pour les plus actifs, soit un impact budgétaire de 17 millions d'euros, devrait répondre en partie à leur attente.

J'ai déjà évoqué les problèmes techniques – une qualité insuffisante du réseau – et psychologique – une maîtrise minimale de l'outil informatique –, mais force est de constater que, même là où les réseaux sont suffisants, où les points d'accès supplémentaires sont accompagnés, où le personnel est ouvert à la nouvelle approche, des problèmes embarrassants continuent de se poser.

Ainsi, il nous a été rapporté que, à la préfecture de la Marne, où, par ailleurs, les choses se sont globalement bien passées, une partie non négligeable des usagers vivait comme une discrimination à leur endroit le fait qu'ils ne puissent bénéficier d'un accueil par un agent, alors que ce n'est pas le cas pour les titres de séjour des étrangers ! Cette réaction est évidemment non fondée, mais, en l'occurrence, elle en dit long sur le sentiment d'abandon par l'État des administrés. Comme quoi les réformes apparemment les plus rationnelles peuvent avoir des coûts politiques insoupçonnés...

Mon troisième point concernera le fichier des titres électroniques sécurisés, ou « fichier TES ».

Cette réforme a aussi justifié la création du fichier TES, qui a entraîné de nombreuses réactions. L'audit de ce fichier, que le ministre de l'intérieur avait demandé à la suite des réactions des parlementaires – on se rappelle son audition par la commission des lois du Sénat –, a conclu que la sécurité du système n'était pas parfaite et que celui-ci pouvait être détourné à des fins d'identification. Le ministère nous a informé avoir pris en compte, depuis, les recommandations du rapport. Si nous n'avons aucune raison de ne pas le croire, il n'en demeure pas moins que ce fichier n'est pas le plus sûr possible en l'état des technologies.

Je vais maintenant évoquer les sous-préfectures.

Attendue depuis longtemps, la réforme des sous-préfectures, de leur implantation, a en définitive été très limitée.

Finalement, le plus important est de faire coïncider les limites des arrondissements avec les intercommunalités, qui, comme vous le savez, ont beaucoup bougé. C'est ce qui a été fait.

Au-delà de la carte, il conviendrait de redéfinir et d'adapter les moyens des sous-préfectures, pour leur permettre de remplir concrètement leur rôle de proximité.

Je terminerai par la « vie politique, culturelle et associative ».

Sur ce plan, le principal chantier est la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales et la mise en place prochaine du répertoire électoral unique. Les deux opérations sont en bonne voie, même s'il ne serait pas inutile de rappeler aux communes qu'une réforme va prochainement modifier la procédure d'inscription sur les listes électorales.

S'agissant de la dématérialisation de la propagande électorale, le Gouvernement, qui semblait décidé à contourner le Parlement une quatrième fois, par le biais d'une demande d'habilitation à légiférer par ordonnance dans le futur projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, y a finalement renoncé. Reste à savoir pour combien de temps...

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, ne pensant pas que l'on puisse se satisfaire de cette politique récurrente de retrait de l'État des territoires, suivant l'avis de la commission des lois, notre groupe ne votera pas les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

La politique de réduction des effectifs de l'administration territoriale se poursuit

Projet de loi de finances pour 2018 : administration territoriale

Par **Pierre-Yves Collombat** / 5 décembre 2017

Rapporteur pour avis de la commission des lois.

Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, mes chers collègues, je rappelle que la mission « Administration générale et territoriale de l'État » rassemble les crédits de trois programmes, tout juste énumérés par mon collègue rapporteur.

Le programme « Administration territoriale » regroupe les moyens des préfectures et sous-préfectures. Ses crédits sont pratiquement stables en 2018, avec 1 694 millions d'euros en autorisations d'engagement, soit une baisse de 0,7 %.

Le programme « Vie politique, culturelle et associative » finance l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections, de la vie associative et de la liberté religieuse. Comme cela a été dit, la période électorale étant close, sans élection annoncée pour 2018, ses crédits baissent assez logiquement.

Le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » concerne le pilotage des fonctions dites support, c'est-à-dire tout ce que le ministère dépense pour son fonctionnement.

Faute de temps, je me limiterai à l'examen du programme le plus important, le programme « Administration territoriale ».

Si les crédits sont relativement stables par rapport à 2017, ils expriment la stabilisation d'une tendance longue à la restriction et, surtout, la poursuite de la politique de réduction des effectifs de l'administration territoriale que tous les gouvernements successifs ont inlassablement conduite – 1 300 postes supprimés au cours des trois dernières années ; 4 000 depuis dix ans.

Pour ne pas perdre cette mauvaise habitude, le ministre de l'intérieur ici présent nous a annoncé un train de nouvelles réductions des effectifs : la baisse sera de 350 emplois par an au cours des prochaines années ! Il ne faut pas perdre de temps...

Dans la version « bibliothèque rose » du ministère de l'intérieur, les réformes de l'administration territoriale qui suivent ces réductions d'effectifs depuis dix ans permettront de faire face, et au-delà, aux effets des hémorragies.

La dernière réforme en date, le plan Préfectures nouvelle génération – PPNG –, n'est pas arrivée à son terme que le Premier ministre annonce la prochaine, plus globale, dénommée programme Action publique 2022, dans laquelle restent encore à définir les dispositions concernant l'administration territoriale.

J'avoue que la stoïque capacité d'adaptation des fonctionnaires, indépendamment de leur statut, fait mon admiration. Reste à savoir jusqu'à quand cette situation pourra durer.

Comme on le sait, les leviers du plan Préfectures nouvelle génération sont la réorganisation complète de la délivrance des titres – cartes d'identité, passeports, permis de conduire et cartes grises –, ainsi que la dématérialisation des procédures et des échanges entre les usagers et les services, entre les services, et entre les services préfectoraux et les collectivités territoriales.

Les « gains de productivité » ainsi dégagés sont donc censés compenser la baisse des effectifs.

Moderniser les procédures, les sécuriser, faire en sorte que notre administration territoriale s'approprie l'outil informatique ne peut qu'être encouragé – il serait stupide de se priver d'un tel instrument –, si c'est un moyen de renforcer la qualité de la présence de l'État Republicain sur la totalité de notre territoire. Il n'en va pas de même si c'est un cache-misère, si cela conduit à marginaliser un peu plus la population ne disposant pas d'un accès correct aux réseaux ou ne maîtrisant pas suffisamment l'outil informatique. Constatons que malgré les efforts, c'est encore trop souvent le cas !

La présence de l'État, c'est d'abord celle de ses représentants, et non la diffusion de leur image. Là, on est toujours loin du compte !

Telles sont les raisons de fond pour lesquelles la commission des lois a émis un avis défavorable sur les crédits de la mission.

La suppression du secrétariat d'État aux anciens combattants est un scandale

Projet de loi de finances pour 2018 : anciens combattants

Par Cécile Cukierman / 6 décembre 2017

Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, avant toutes choses, je souhaite dénoncer les pratiques déshonorantes des différents gouvernements, y compris de celui qui est en place actuellement, qui visent à spéculer sur la baisse démographique, et donc sur la mort de ceux qui ont combattu pour la France, de ces femmes et de ces hommes à qui nous devons beaucoup.

Nous ne pouvons parler des anciens combattants sans regretter la suppression du secrétariat d'État qui leur était dédié. Cette décision en dit long sur la place qu'occupent ces femmes et ces hommes dans l'esprit du Gouvernement et du Président de la République.

Aujourd'hui, la réalité est là : les anciens combattants ne sont plus qu'un dossier parmi d'autres au ministère des armées, et l'on continue de faire des économies sur le dos de personnes qui ont tant donné !

La baisse constante du budget depuis plus de dix ans ne permet pas de répondre aux demandes récurrentes et au droit à réparation du monde combattant.

Les iniquités et les frustrations persistent, mais nous considérons, au groupe communiste républicain citoyen et écologiste, qu'elles peuvent être résolues par des chiffrages actualisés et précis, surtout s'ils sont suivis d'une concertation tripartite entre le Gouvernement, les parlementaires et les associations d'anciens combattants, ardemment demandée par ces associations.

Évidemment, nous pouvons nous féliciter de la revalorisation de la pension versée aux harkis, forces supplétives de l'armée française lors de la guerre d'Algérie. Cette revalorisation ne peut toutefois cacher les manques de ce budget.

On relève ainsi des injustices entre les différentes générations d'anciens combattants. Pourtant, comme l'a très bien souligné mon collègue André Chassaigne à l'Assemblée nationale, « celui qui a combattu a combattu, celui qui est mort est mort, et l'on ne doit pas faire de différence ». Or, aujourd'hui, les coupes budgétaires de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » s'explique par une différenciation entre ces derniers.

Pouvons-nous évoquer l'urgence d'une concertation sur la prise en charge des pupilles de la Nation dont les parents sont morts pour la France, sur la revalorisation de la pension de base des conjoints survivants des grands invalides de guerre, ou encore sur la demande des harkis de souche européenne de bénéficier de l'allocation de reconnaissance, en dépit du refus réitéré opposé par le Conseil constitutionnel ?

Pouvons-nous également évoquer l'inquiétude qui plane sur le budget de l'ONAC, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ? Cet organisme conserve un budget semblable aux années précédentes, alors qu'il se voit confier de plus en plus de missions, notamment celle de l'assistance aux victimes de terrorisme ?

Pouvons-nous aussi évoquer le fait que le statut d'ancien combattant ne soit toujours pas accordé aux militaires français déployés en Algérie entre 1962 et 1964 ? Ceux qui ont perdu la vie pendant cette période ont droit à

l'appellation « mort pour la France », les autres à un titre de reconnaissance de la Nation, et si l'État français accorde ce titre, c'est bien qu'il reconnaît le climat de dangerosité qui régnait en ces temps en ce lieu.

Comment peut-on imaginer que celui qui est arrivé sur place le 1er juillet 1962 obtienne la carte du combattant, mais pas celui qui est arrivé le 3 juillet 1962, alors que ces deux militaires se trouvaient dans le même peloton et y ont effectué, ensemble, les mêmes missions, les mêmes jours, aux mêmes horaires ?

L'excuse selon laquelle la guerre a pris fin le 2 juillet 1962 n'est pas justifiable.

Aussi, je veux maintenant aborder le sujet des psycho-traumatismes, notamment des troubles différés, dont souffrent des milliers de combattants et d'anciens combattants qui ont survécu, et qui vivent dans une insupportable détresse. Aujourd'hui, rien n'est prévu pour prendre en charge ces blessures morales. Il n'existe aucune structure de proximité, aucun expert... Nous devons donc travailler à l'élaboration d'une loi qui permette réparation, mais qui permette aussi d'éviter que de tels troubles et de tels désordres ne puissent se reproduire.

Enfin, j'aurai un mot pour les veuves, des femmes qui ont eu la douleur, mais apparemment aussi le tort de perdre leur mari avant que ce dernier atteigne l'âge de 74 ans, puisqu'elles sont privées de la demi-part fiscale... Sommes-nous conscients que cette décision est une double peine ?

Je pense aussi aux veuves de grand invalide qui, du fait de l'état de dépendance de leur époux, se sont consacrées à lui en permanence au détriment d'une carrière professionnelle et qui, au décès de ce dernier, n'ont pu bénéficier que d'une très modeste pension de réversion. Nous devons agir à leur égard.

Vous le savez, madame la secrétaire d'État, la liste des inquiétudes est encore longue...

Face à cette situation, l'État a le devoir de ne pas se défilé, car il est de son ressort qu'il n'y ait aucun oublié de la République.

Je terminerai mon intervention en disant que le présent projet de loi de finances va creuser davantage les inégalités, car la baisse du budget des anciens combattants accompagne aussi la baisse des APL et la hausse brutale de la CSG, des dispositions qui vont impacter durement nos retraités dans les années à venir, y compris les retraités victimes de guerre.

En matière de logement, le désengagement de l'État est poussé à son paroxysme

Projet de loi de finances pour 2018 : cohésion des territoires

Par Cécile Cukierman / 6 décembre 2017

Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, au cœur de l'été, que certains ont qualifié de « meurtrier », le ton était donné, annonciateur des choix budgétaires de la majorité : annulation de crédits pour la politique de la ville et du logement et baisse des APL de cinq euros. Ces deux décisions reflètent bien les deux volets de la politique du logement de ce gouvernement : une externalisation de ses financements et une politique au rabot guidée par l'objectif de réduire les dépenses publiques.

Cette politique refuse, en quelque sorte, de répondre à la crise du logement, qui pourtant s'aggrave. La France compte ainsi plus de 4 millions de mal-logés et plus de 15 millions de personnes souffrant à des degrés divers du mal-logement. En outre, 1,9 million de personnes sont dans l'attente d'un logement social.

Pour toutes les personnes vivant ces situations personnelles douloureuses, le coup de rabot de cinq euros sera extrêmement difficile à assumer. Nous soutenons donc le collectif Vive l'APL, qui fédère tous les opposants à cette décision inique.

Loin d'être révolutionnaire, ce budget pousse la logique de désengagement à son paroxysme et risque d'accroître les difficultés sociales en portant atteinte au modèle économique du logement social dans notre pays, alors qu'il devrait jouer un rôle en faveur du droit au logement, de l'exigence de performance sociale, énergétique et écologique, de l'innovation architecturale.

M. François Patriat. Vous êtes donc pour une hausse des loyers ?

Mme Cécile Cukierman. Non, monsieur Patriat ! Vous savez très bien que la réduction des APL sera répercutée sur les locataires, qui paieront en fait beaucoup plus, car on est en train de dégrader le logement social. (Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain citoyen et écologiste et du groupe socialiste et républicain.) In fine, avec toutes les propositions du Gouvernement, ce sont eux qui trinqueront ! Monsieur Patriat, nous ne sommes pas d'accord, mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit !

Nous déplorons que les aides à la pierre diminuent cette année encore. Les crédits engagés en 2017 ont été revus à la baisse. Alors qu'ils devaient initialement s'élever à 180 millions d'euros pour le FNAP, le Fonds national des aides à la pierre, seuls 80 millions d'euros ont été réellement versés. Pour l'année prochaine, 50 millions d'euros seulement sont prévus. C'est ridiculement bas, alors que le montant de ces aides était de 500 millions d'euros en 2012. Conjugué à la baisse des dotations, ce désengagement de l'État ne peut avoir qu'un effet très négatif sur la construction publique de logements à loyers abordables.

Le FNAP, dont nous avons dit à plusieurs reprises qu'il serait l'outil du désengagement de l'État, est dorénavant financé à titre principal par les bailleurs sociaux, à hauteur de 86 % de son budget. Ce sont donc les locataires qui le financent. La boucle est bouclée !

Enfin, les aides à la pierre spécifiques destinées aux maires bâtisseurs sont purement et simplement supprimées,

alors qu'elles ont représenté 179 millions d'euros entre 2015 et 2017.

Les bailleurs sont sommés de financer non seulement le FNAP, mais aussi le plan de rénovation urbaine à hauteur de 2 milliards d'euros supplémentaires, selon les dernières annonces concernant le doublement du NPNRU. Leur taux de cotisation à la CGLLS a été augmenté pour leur permettre de financer le FNAP. Ils sont aussi censés compenser la baisse des loyers dans le secteur public concomitante à la baisse des APL à hauteur de 1,5 milliard d'euros, comme le prévoit l'article 52. Enfin, ils seront très certainement taxés sur la vente des logements sociaux. Et je ne parlerai pas de l'augmentation de la TVA votée lors de l'examen de la première partie du présent projet de loi de finances.

Toutes ces mesures concourent à faire des bailleurs, du 1% logement et des collectivités les principaux contributeurs au financement du logement public. Contrairement à ce qu'a déclaré le Président de la République, le secteur HLM n'a pas de bas de laine. Cette politique risque donc très clairement de menacer l'emploi dans le secteur du BTP. Ainsi, selon les comptes de l'USH, 146 000 emplois seraient menacés à l'échelle de notre pays.

Ces mesures risquent également de menacer l'équilibre de certaines opérations, voire de conduire à la faillite un certain nombre de bailleurs, sans parler des collectivités qui en sont aujourd'hui les garantes. Selon l'USH, cela signifierait 54 000 logements en moins et la non-réhabilitation de 103 000 logements.

À l'inverse, le secteur dit libre n'est nullement affecté par ce projet de loi de finances, qui ne prévoit pas d'enrayer la spéculation foncière et immobilière ayant entraîné des niveaux de loyers toujours plus inabordables. Quant aux niches fiscales, elles restent à un niveau anormalement élevé. Il serait bon de les recentrer, afin qu'elles gagnent réellement en efficacité.

Le projet de loi sur le logement qui est annoncé pour le printemps prochain risque d'aggraver encore la situation en remettant en cause la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains et en instaurant une précarité très forte des baux locatifs.

La cohésion territoriale ne passant pas uniquement par une réforme du logement, nous devons concevoir et promouvoir un développement qui ne stigmatise pas les territoires à faible démographie. Il faut au contraire en faire des exemples en matière de développement durable, de cohésion sociale, de vivre ensemble, de culture et d'éducation. Le développement équilibré de nos territoires ne se fera pas sans une complémentarité entre l'urbain et le rural, et ce sans hiérarchie ni condescendance. La ruralité est un socle de savoir-faire, de savoir-être et d'initiatives porteuses. Ainsi, le renforcement des coopérations entre tous les territoires sera le fondement d'un futur favorisant la transition écologique, économique et sociale.

Malgré les différentes évolutions qui pourraient avoir lieu cet après-midi, nous ne voterons pas les crédits de la mission tels qu'ils nous sont proposés.

Nous refusons la baisse injuste de l'APL

Projet de loi de finances pour 2018 : article 52

Par Cécile Cukierman / 6 décembre 2017

Madame la présidente, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'article 52 a fait l'objet de toutes les attentions, et nous allons encore y porter une attention particulière cet après-midi.

La première version, présentée à l'Assemblée nationale, impactait durement les bailleurs, en leur faisant supporter une baisse importante au titre de l'APL, l'aide personnalisée au logement, de l'ordre de 1,5 milliard d'euros dès l'an prochain.

Un amendement adopté par l'Assemblée nationale a permis d'étaler la mise en œuvre de cette disposition sur trois ans, sous réserve d'un rehaussement de la participation des bailleurs au Fonds national d'aide au logement au travers de leur cotisation à la CGLLS, la Caisse de garantie du logement locatif social, qui passe de 3 % à 8 %.

Pour justifier cette mesure, le Gouvernement invoque une hausse exponentielle des sommes consacrées au financement des APL, à hauteur de 18 milliards d'euros, qu'il faudrait d'urgence contenir.

Il est vrai que, depuis les années 1970, les pouvoirs publics ont fait le choix d'attribuer des aides au logement plutôt que des aides à la pierre, nous conduisant à la situation que nous connaissons aujourd'hui : trop peu de logements pour absorber la demande sociale et, donc, des loyers élevés, le marché étant particulièrement déséquilibré.

La démarche de ce gouvernement ne s'inscrit pas dans cette problématique puisque la baisse des APL ne se conjugue pas avec une hausse des aides à la pierre. La justification politique est totalement erronée.

En effet, comment ne pas voir que la hausse des crédits des APL est imputable non pas aux bailleurs publics, dont les loyers sont réglementés, mais à la hausse des loyers dans le secteur privé, les aides au logement étant alignées sur le niveau de loyers ?

Pour cette raison, nous sommes inquiets de la remise en cause de l'encadrement des loyers, qui risque d'entraîner de fait une dépense publique supplémentaire en matière d'APL, une dépense importante, faute de régulation des pouvoirs publics.

Parlons également du niveau réel de contribution des entreprises au 1 % logement qui finance ce fonds. Elles y contribuent en réalité à hauteur de 0,5 %. Rehausser la participation des entreprises permettrait de compenser la forte demande d'APL. Cette voie ne doit pas être balayée du revers de la main, mais, au contraire, elle doit être considérée.

Sur le fond, la hausse de crédits est imputable non pas aux politiques du logement, mais bien à la pauvreté qui gagne du terrain dans notre pays et à la précarité qui gangrène notre société. Ce n'est donc pas en baissant les APL que nous réglerons cette situation ; c'est en s'attaquant directement aux causes, plutôt qu'aux conséquences. Renforcer le pouvoir d'achat de nos concitoyens, c'est agir efficacement pour la baisse du niveau de financement public consacré aux APL, puisque cette aide est fonction des ressources du ménage.

Nous pensons donc que nous nous engageons dans un mauvais débat avec cet article 52 tel qu'il est rédigé. Nous

avons déposé un certain nombre d'amendements pour limiter les conséquences des dispositions prévues. Nous serons attentifs à l'ensemble des discussions qui vont suivre.

Mme la présidente. Veuillez conclure, ma chère collègue !

Mme Cécile Cukierman. D'une façon générale, sortons de cette logique et redonnons du pouvoir d'achat pour régler cette problématique de dépenses publiques pour les APL !

Le gouvernement met volontairement le logement social en grande difficulté

Projet de loi de finances pour 2018 : article 52

Par Pascal Savoldelli / 6 décembre 2017

Madame la présidente, messieurs les ministres, mes chers collègues, aucun des orateurs qui m'ont précédé n'a été dans la posture ni dans la caricature : ils ont présenté une argumentation en faveur de la suppression de l'article 52.

Pour ma part, j'aborderai la question sous un autre angle, celui d'un locataire HLM au moment de considérer les effets du projet de loi de finances pour 2018 sur sa situation personnelle.

Depuis le vote de la première partie, il sait déjà qu'il va voir, par la grâce d'un amendement déposé par nos collègues de la majorité sénatoriale, 140 euros de TVA environ ponctionner une partie des loyers qu'il acquitte auprès de son bailleur. Bonne nouvelle ! Ces 140 euros n'iront pas à l'entretien de l'immeuble, encore moins à l'entretien des espaces collectifs et aux services rendus aux locataires.

Et voici que l'article 52 met en question les aides personnelles au logement, qui intéressent la majorité des locataires du parc social, puisque 60 % de ceux-ci disposent de ressources inférieures à 60 % des plafonds de ressources.

Dans les faits, les populations les plus modestes, dont le revenu se situe dans les 30 % les moins riches de la population, constituent une proportion deux fois plus importante des familles logées en HLM. Autant dire que la mise en place du prélèvement forfaitaire unique ne représente quasiment rien pour elles, pas plus que la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune, et la réforme de la taxe d'habitation peut en laisser certains de bois... Par contre, l'article 52 les concerne tout de suite !

Car voilà un article qui, au nom de l'équilibre des comptes publics et du juste partage des efforts, vient demander à des familles très majoritairement modestes, probablement d'ailleurs dispensées du paiement de l'impôt sur le revenu et de tout ou partie de leur taxe d'habitation, d'apporter rien de moins que 720 euros par an au titre de la baisse de l'allocation, soit 1,7 milliard d'euros par an pour le secteur... Le tout en échange d'une baisse quasi artificielle des loyers, dont la conséquence principale sera d'assécher les fonds propres des organismes bailleurs.

Résumons ! Nous avons, d'un côté, une opération de baisse des allocations, une baisse des loyers dans le secteur social conventionné, qui mettra en voisinage des familles allocataires à taux d'effort constant et des familles non allocataires à taux d'effort allégé, et, de l'autre, des organismes bailleurs qui n'auront plus les moyens d'entretenir correctement leur patrimoine ni, surtout, d'autofinancer sur leurs fonds propres quelque opération de réhabilitation de logements ou de construction neuve que ce soit.

Quoi qu'il arrive, le Gouvernement met le secteur du logement social dans la plus grande difficulté quant à sa participation réelle au nouveau programme national de renouvellement urbain.

L'article 52 pose le problème récurrent de l'égalité des citoyens devant les charges publiques, puisque la baisse des loyers accompagnant celle des allocations profitera autant aux allocataires qu'aux autres. De plus, il crée des conditions de financement des organismes de logement social extrêmement périlleuses pour ces organismes eux-

mêmes, mais aussi pour le secteur d'activité du bâtiment – on a parlé de fonds de roulement ; parlons clair : le logement social, c'est des « fonds de roulement » pour le BTP – comme pour les finances locales. Beaucoup ici ont oublié...

Mme la présidente. Veuillez conclure, mon cher collègue !

M. Pascal Savoldelli. Je conclus, madame la présidente.

Beaucoup ici ont oublié, disais-je, que nos collectivités sont appelées à donner leur garantie aux organismes bailleurs.

Le gouvernement s'attaque à la logique même de service public

Projet de loi de finances pour 2018 : gestion des finances publiques et des ressources humaines

Par Laurence Cohen / 6 décembre 2017

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, contrairement aux budgets précédents, le projet de loi de finances pour 2018 prévoit une discussion commune des missions « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » et « Régimes sociaux et de retraite », ce qui n'est pas obligatoirement des plus judicieux.

Concernant l'évolution, pour 2018, des crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite », la réduction des crédits des régimes spéciaux suit la baisse du nombre de cotisants. La contribution de l'État au rééquilibrage des comptes spéciaux est également en légère diminution.

Enfin, les négociations des conventions d'objectifs et de gestion 2018-2021 poursuivent la réduction de 15 % des dépenses de fonctionnement et la diminution annuelle de 2,5 % des effectifs, au détriment de la qualité du service public et des conditions de travail des personnels, ce que nous condamnons.

Alors que la refonte des régimes spéciaux de retraite était annoncée pour 2018, il semblerait que le Gouvernement ait reculé son projet en attendant la future réforme des retraites annoncée pour 2018 et finalement décalée en 2019. Toujours est-il que la pension moyenne des fonctionnaires civils et des militaires a diminué.

À cela s'ajoute la décision du Gouvernement de décaler la date de revalorisation des pensions, créant ainsi une année blanche pour les fonctionnaires en matière de revalorisation pour 2018 et aggravant par conséquent la baisse de leur pouvoir d'achat. Lequel pouvoir d'achat est encore grevé par la hausse de la CSG de 1,7 point ; les mesures de compensation de cette hausse annoncées par le ministre sont toujours aussi opaques concernant les fonctionnaires.

Les crédits de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » s'inscrivent dans cette logique. Dix ans après la mise en place de la révision générale des politiques publiques, le Gouvernement poursuit les coupes budgétaires et les suppressions massives de postes.

Alors que les « Paradise papers » ont révélé l'importance de renforcer les moyens de l'administration fiscale et douanière pour lutter contre la fraude et contrôler l'optimisation fiscale, le Gouvernement maintient les services concernés en situation de sous-effectif chronique. N'avez-vous pas assuré, monsieur le secrétaire d'État, qu'il est possible « de transformer le pays et d'assurer un meilleur service public avec moins d'agents, mais avec des services informatiques et numériques plus performants » ? N'oublions pas que la fermeture des guichets physiques, pour motif d'économies, laisse encore beaucoup de personnes au bord de la route et peut donc être un nouveau facteur d'exclusion sociale.

Le Défenseur des droits, dans son rapport sur l'accès aux droits, a mis en exergue quelques statistiques établissant un lien entre la non-maîtrise du numérique et les difficultés d'accès au service public. La vigilance s'impose.

Enfin, je conclurai par l'adoption, par l'Assemblée nationale, de l'amendement visant à rétablir la journée de carence pour les arrêts maladie des fonctionnaires.

Non seulement une note publiée le 10 novembre dernier par l'INSEE a démontré que l'existence de ce dispositif dans la fonction publique entre 2012 et 2014 n'a pas significativement modifié la proportion d'agents de la fonction publique de l'État absents pour raison de santé, mais cette mesure s'est encore avérée contre-productive. En effet, si les absences pour raison de santé de deux jours ont diminué, les absences d'une semaine à trois mois ont augmenté durant cette période.

Le rétablissement du jour de carence a été justifié comme une mesure d'équité entre secteur privé et secteur public. Pourtant, les deux tiers des employés du secteur privé bénéficiaient d'une couverture totale des jours de carence en 2009.

En conclusion, je veux dire que le Gouvernement s'attaque à notre modèle de fonction publique et à la logique même de service public en réduisant ses moyens et ses effectifs ainsi qu'en rapprochant ses règles de celles du privé. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les crédits de ces deux missions.

Les remboursements et dégrèvements représentent un manque à gagner de 28,5 % des recettes fiscales

Projet de loi de finances pour 2018 : engagements financiers de l'État

Par Pascal Savoldelli / 6 décembre 2017

Rapporteur spécial de la commission des finances.

Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, chers collègues, la mission « Remboursements et dégrèvements » représente 115,2 milliards d'euros de crédits. Il s'agit du montant le plus important atteint depuis que cette mission existe. Cela en fait la plus importante mission du budget de l'État, en hausse de 6 % par rapport à l'évaluation 2017 révisée.

Cette hausse significative s'explique notamment par l'augmentation des dépenses au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE, et des crédits d'impôt sur le revenu et, s'agissant des impôts locaux, par la mise en place de la première tranche du dégrèvement de taxe d'habitation décidée par la majorité présidentielle.

Au total, en 2018, les remboursements et dégrèvements constituent un manque à gagner budgétaire à hauteur de 28,5 % des recettes fiscales brutes. Ce taux a augmenté de 5 points depuis 2013, ce qui traduit une politique fiscale reposant de façon importante et croissante sur des mécanismes de réduction fiscale. Or ces dispositifs se juxtaposent à une mutation considérable du modèle de l'entreprise, qui tend à la financiarisation de notre économie.

La diminution de la taxe d'habitation ne peut laisser ignorer que d'autres mesures prises auparavant réduisent fortement les recettes de l'État et celles des collectivités territoriales.

Je m'arrête un instant sur les impôts d'État.

Les remboursements et dégrèvements d'impôts d'État continuent de bénéficier à 80 % aux entreprises. La montée en puissance progressive du CICE se traduit ainsi dans ce projet de loi de finances par un montant record de 20 milliards d'euros. En additionnant ce dispositif au CIR, on arrive à la somme rondelette de 27 milliards d'euros.

J'observe que l'information relative à la répartition géographique des bénéficiaires du CICE n'est pas accessible. Cette absence de dispositif de traçabilité et de contrôle est regrettable et même inquiétante d'un point de vue démocratique, d'autant plus qu'aucun effet certain du CICE n'est démontré. Le dernier rapport d'évaluation du comité de suivi conclut même que ce dispositif n'a eu d'impact mécanique ni sur les investissements, ni sur la recherche et le développement, ni sur les exportations, ni sur l'emploi.

Madame la secrétaire d'État, le CICE appelle au moins deux questions. Premièrement, que fait-on du solde positif des entreprises ? Deuxièmement, l'utilisons-nous pour répondre aux besoins de développement de notre économie ou pour satisfaire les appétits en dividendes des actionnaires ? Pour le moment, il y a une donnée que l'on connaît avec certitude, c'est que 56 milliards d'euros de cadeaux ont été offerts aux actionnaires l'année dernière. Pendant

ce temps, tel ou tel expert a l'idée géniale de geler le SMIC !

Les dégrèvements d'impôts locaux appellent, eux aussi, plusieurs observations.

Tout d'abord, la décision du Conseil constitutionnel relative aux modalités de calcul du dégrèvement barémique coûtera 450 millions d'euros en 2018 à l'État. Les contentieux qui seront engagés par les entreprises se traduiront par un coût de 300 millions d'euros en 2017 et de 150 millions d'euros en 2018, tandis que la hausse du coût du dégrèvement pour 2018 atteindra 300 millions d'euros supplémentaires.

J'en viens au dégrèvement de taxe d'habitation, que le Sénat a supprimé sur proposition de la commission des finances.

On observe que le bénéfice de cette mesure sera variable selon la localisation du contribuable. Ainsi, à revenus équivalents, le montant de l'allègement pourra être très différent.

Pour ma part, je considère que la solution retenue par le Gouvernement n'est pas satisfaisante. Elle crée notamment un risque sur les ressources des communes et de leurs groupements.

M. Franck Menonville. Non !

M. Pascal Savoldelli, rapporteur spécial. Elle ne résout pas la question de la vétusté des valeurs locatives. Or j'estime qu'il est nécessaire de mener la révision des valeurs locatives. Il aurait également été préférable d'aller plus loin et d'étendre, même progressivement, en procédant à une expérimentation, le plafonnement de la taxe d'habitation en fonction des revenus.

N'oublions jamais que les contribuables à la taxe d'habitation n'ont, en général, pas la possibilité de la déduire de leur impôt sur le revenu, contrairement aux entreprises, qui peuvent déduire la contribution économique territoriale qu'elles acquittent de la base de calcul de leur impôt sur les sociétés ou sur le revenu.

L'avis de la commission des finances doit évidemment dominer mon propos.

La commission vous propose d'adopter les crédits de cette mission, en les minorant de 3,2 milliards d'euros, par cohérence avec les amendements adoptés au titre de la première partie.

Mes chers collègues, permettez-moi un petit mot personnel, avec, en débouché, une question et un constat.

La question est la suivante : dans leur ensemble, à qui les dispositifs dont nous parlons sont-ils favorables ?

Le constat, c'est que, depuis cinq ans, on accentue des mécanismes qui n'ont pas fait leurs preuves et qui avantagent, sans contrepartie aucune, la financiarisation de l'économie, c'est-à-dire les actionnaires et pas les salariés. Ces dispositifs avantagent la minorité qui accapare les richesses de notre pays, mais pas l'immense majorité qui les crée. Voilà pourquoi, à titre personnel, je vous proposerai de ne pas adopter ces crédits.

Il est temps de mener un audit citoyen de la dette pour nous libérer de la soumission aux marchés financiers

Projet de loi de finances pour 2018 : engagements financiers de l'État

Par Laurence Cohen / 6 décembre 2017

Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, la ligne d'émission autorisée pour 2018 est de 195 milliards d'euros en dette de moyen et long terme, dont 120 milliards d'euros vont être mobilisés pour amortir la dette existante. Je ne parle même pas ici des émissions de bons du Trésor destinés à assurer les dépenses courantes, bons du Trésor dont le taux d'intérêt moyen est d'ailleurs, depuis quelque temps, assez proche de zéro.

Comment expliquer cette dette de moyen et long terme, que je qualifierai de sorte de rente perpétuelle des marchés financiers sur la France ? Qu'est-ce qui fait le déficit cette année ? Ce dernier atteint 27 milliards d'euros, composés de 21 milliards d'euros pour le CICE et de 6 milliards d'euros pour le CIR. La suppression de l'impôt sur la fortune va coûter 4 milliards de mieux, et la mise en place du prélèvement forfaitaire unique y ajoutera 1,3 milliard à 1,4 milliard d'euros.

Tout laisse à penser, hélas ! que la facture sera plus élevée. Je pense notamment à la bagatelle de 30 milliards d'euros d'allègements de cotisations patronales qui alourdiront encore la charge. Même si ces dépenses sont gagées, pour un tiers environ, par la hausse mécanique de l'impôt sur les sociétés, nous avons, en ajoutant les mesures les unes aux autres, rien moins que 50 milliards à 55 milliards d'euros de pertes de recettes fiscales.

Le problème est bien là : ce n'est pas pour le développement du patrimoine collectif de la nation que l'État s'endette, c'est pour conforter et renforcer des patrimoines privés. Les impôts de tous sont mis au profit de quelques-uns : c'est un hold-up d'un nouveau style !

Si ces mesures fiscales diverses, destinées à la compétitivité des entreprises et de notre économie, avaient encore un tant soit peu d'efficacité, cela se saurait. Mais je crains que le spectacle accablant des inégalités sociales grandissantes dans notre pays, de la précarisation du travail, du sous-emploi chronique et des bas salaires n'apporte la démonstration éclairante de l'échec des politiques suivies jusqu'à présent.

La dette en soi, cela n'a rien de répréhensible. Qu'on le veuille ou non, il n'y a pas d'économie sans crédit ! Rappelons que, si la dette publique pèse aujourd'hui environ 100 % du PIB, la dette privée, celle des entreprises et des ménages, se situe entre 140 % et 150 %, et elle pose autant de questions !

Tout doit être fait dans notre pays pour que la préemption de la finance sur l'activité économique soit la plus limitée possible, qu'il s'agisse de l'État, des entreprises et même de nos concitoyens. Oui à l'intermédiation financière, mais sans épuiser ou capter toute la valeur ajoutée !

Cela étant posé, quand un pays s'endette pour réaliser telle ou telle infrastructure porteuse d'avenir – ce peut être une ligne ferroviaire à grande vitesse ou un canal fluvial essentiel à la transition écologique et à l'amélioration des flux de transport de marchandises dans notre pays –, il choisit une dette « porteuse » de futures sources de progrès et de développement. Quand il s'endette pour payer la suppression de l'impôt sur la fortune, l'allègement de la

fiscalité du capital et, surtout, pour amortir des décisions budgétaires antérieures, nous ne sommes plus dans une logique vertueuse. Qui peut nous dire à quoi serviront demain les 4 milliards d'euros perdus au titre des recettes de l'ISF ?

Il est temps de faire un grand effort pour engager une réflexion citoyenne dans notre pays : un audit citoyen de la dette, en toute transparence, pour séparer le bon grain de l'ivraie et nous libérer de la soumission à la loi des marchés financiers.

La situation est telle que le statu quo n'est pas acceptable

Projet de loi de finances pour 2018 : outre-mer

Par Éliane Assassi / 7 décembre 2017

Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, si les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Outre-mer » sont, sans nul doute, d'importance capitale, il est d'autres chiffres qu'il me paraît fondamental de rappeler en préambule.

Les outre-mer ne sont pas que des « petits bouts » de France baignés par des mers chaudes : ce sont plus de 2,7 millions d'habitants, soit un peu plus de 4 % de la population française, dont beaucoup vivent dans une situation d'inégalité intolérable par rapport à la métropole.

Comme le rappelait l'exposé des motifs du projet de loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique examiné l'année dernière par le Parlement, « en dépit des politiques publiques volontaristes menées par l'État et les collectivités territoriales des outre-mer, les écarts de niveaux de vie constatés entre les outre-mer et la France hexagonale restent considérables et affectent l'égalité des droits économiques et sociaux et des opportunités économiques que la République, par la solidarité nationale, doit garantir à tous les citoyens français ».

Permettez-moi de vous donner une illustration concrète de cette situation.

L'ensemble des territoires ultramarins affichent une surmortalité néonatale marquée. Alors que le taux de mortalité infantile s'établit à 3,5 % en France métropolitaine, il atteint 6 % en Martinique, 6,6 % à La Réunion, 7,9 % à Mayotte, 8,3 % en Guadeloupe et 8,8 % en Guyane. De tels écarts sur le territoire de la République ne sont pas acceptables !

S'agissant du travail, selon l'enquête Emploi pour l'année 2016, les taux de chômage constatés dans les départements d'outre-mer sont plus de deux fois plus élevés que celui relevé dans l'Hexagone. Ils atteignent ainsi 23,8 % en Guadeloupe, 17,6 % en Martinique, 23,3 % en Guyane, 22,4 % à La Réunion et 27,1 % à Mayotte, contre 10,1 % en métropole. Là encore, nous ne pouvons nous résigner à de telles différences.

L'année qui vient de s'écouler a d'ailleurs permis de rappeler à ceux qui ne se souviendraient des territoires ultramarins qu'en période de campagne électorale que nos concitoyens d'outre-mer ne se sont pas résignés, eux, aux inégalités et à la pauvreté.

Chacun se souvient du mouvement social sans précédent qui a mobilisé les Guyanaises et les Guyanais au printemps dernier et qui a trouvé un terme provisoire avec la signature d'un plan d'urgence chiffré à 1,86 milliard d'euros, dont 250 millions d'euros pour construire cinq lycées et dix collèges en cinq ans.

Dans un tout autre domaine, les ouragans Irma et Maria, qui ont provoqué le déplacement de près de 7 000 personnes, devraient nous faire prendre conscience de l'urgence qu'il y a à agir tant pour réduire les risques que pour anticiper les migrations liées au dérèglement climatique.

Permettez-moi également, mes chers collègues, de vous conseiller la lecture des avis récemment publiés par la

Commission nationale consultative des droits de l'homme dans le cadre d'une étude sur l'effectivité des droits de l'homme dans les outre-mer.

Dans l'avis relatif à la pauvreté et à l'exclusion sociale du 2 septembre 2017, cette commission rappelle à juste titre que les droits de l'homme sont indivisibles et que l'extrême pauvreté constitue, en elle-même, une violation des droits fondamentaux. Droit à un logement salubre et sûr, droit à une éducation de qualité, droit à une bonne alimentation, droit à vivre dans un environnement sain ou encore accès à la justice et à la santé : ces droits ne sont, bien entendu, pas tous effectifs en métropole – il reste beaucoup à faire –, mais, dans les territoires ultramarins, la situation est tout à fait alarmante et des mesures spécifiques doivent être prises immédiatement !

Au regard de ce que je viens d'évoquer, la question qui se pose est de savoir si les crédits qui nous sont soumis aujourd'hui sont à la hauteur des enjeux. La réponse est évidemment et malheureusement négative. C'est pourquoi le groupe communiste républicain citoyen et écologiste votera contre.

Notre collègue Nassimah Dindar, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, parle à juste titre de « budget de transition », le Gouvernement s'étant engagé à s'appuyer, pour la détermination des priorités des prochains projets de loi de finances, comme pour un éventuel nouveau cycle de réformes, sur les constats et propositions qui ressortiront du Livre bleu outre-mer qui sera produit à l'issue des Assises des outre-mer ouvertes le 4 octobre dernier. Malheureusement, la situation est telle, s'agissant des outre-mer, que le statu quo budgétaire, dans l'attente de nouvelles orientations et de nouvelles réformes, n'est pas acceptable.

Ce budget en trompe-l'oeil n'est pas à la hauteur

Projet de loi de finances pour 2018 : agriculture

Par Cécile Cukierman / 7 décembre 2017

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion de ce budget s'inscrit dans un contexte toujours plus difficile pour les agriculteurs, qui subissent la course aux prix bas et la multiplication de crises climatiques, sanitaires ou de marché. L'extrême fragilité des exploitations agricoles, quelle que soit la filière, perdure.

Les rapporteurs de la commission des finances parlent de « désagriculturalisation », en parallèle de la désindustrialisation de notre pays. C'est une expression dans laquelle nous nous reconnaissons, puisque nous n'avons cessé de dénoncer la disparition, au profit de véritables entreprises agricoles, des petites exploitations. Ainsi, l'INSEE soulignait, en mars 2017, « une décroissance très rapide du nombre d'exploitations avec une division de moitié [de leur] nombre ».

Dès lors, si les crédits de la mission sont en légère hausse, ce budget en trompe-l'œil ne répond pas aux menaces qui planent sur l'avenir des agriculteurs et qui nécessitent des mesures fortes en matière d'intervention publique, en premier lieu sur les prix, mais aussi en matière d'accompagnement vers des modèles de production plus durables et créateurs de plus de valeur ajoutée.

À l'heure où les aides européennes diminuent, et même si l'on fait abstraction des nombreux retards de paiement dont celles-ci souffrent, le compte n'y est pas, tant les moyens ne permettent pas de mettre en place une véritable politique alimentaire et une orientation réelle vers l'agroécologie.

Sans moyens adaptés, comment assurer une production de qualité sur tous les territoires, et comment assurer un revenu digne aux agriculteurs, objectifs prioritaires de la politique agricole ? Comment répondre aux défis que nous n'avons cessé de pointer – la préservation de l'environnement, la sécurité alimentaire, le renouvellement des générations, la préservation d'un modèle agricole familial et la lutte contre ce fléau qu'est la spéculation foncière ?

Aujourd'hui, l'appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles est en baisse de près de 14 %, en autorisations d'engagement. De même, les lignes budgétaires consacrées à l'installation des jeunes agriculteurs baissent, tout comme celles du soutien aux coopératives d'utilisation de matériel agricole, pour ne prendre que quelques exemples.

Ainsi, à la lecture du bleu budgétaire et des différents rapports, il y a lieu de remettre en cause le modèle de soutien au secteur agricole qui se dessine, un modèle non de soutien budgétaire clair, orienté et volontariste, mais de soutien passant par le biais des prélèvements obligatoires. Comme le souligne le rapport de la commission des finances, « le poids des allègements de cotisations sociales dans les concours publics à l'agriculture n'a cessé d'augmenter au cours de la période [2013-2018] au point que, comptant pour un peu plus de 10 % des concours publics à l'agriculture il y a cinq ans, ils en représentent désormais près de 25 % ».

Or ce ne sont pas les bas salaires et les exonérations de plus en plus importantes qui permettront le sursaut et la transformation de notre modèle agricole. Nous devons travailler à un changement fondamental d'orientation permettant de mener, dans chaque filière, de nouvelles politiques, avec comme objectif la satisfaction des besoins et revendications des salariés et des petits et moyens agriculteurs.

Nous en sommes loin, car ce mouvement de retrait se dessine dans toute la politique de soutien direct de l'État en matière économique. Dès lors, cela a été maintes fois souligné, il est difficile d'entrevoir les lignes directrices du Gouvernement en matière agricole, et ce malgré les différentes annonces.

De plus, la structure même de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » est de moins en moins lisible, comme le constatent des différents rapporteurs. Outre la modification permanente du périmètre de la mission, la suppression de certains programmes, tel le programme 149 relatif à la forêt, le budget dont nous discutons aujourd'hui connaîtra certainement, comme tous les ans, de véritables modifications entre la phase de programmation et la phase d'exécution.

En ce qui concerne le service public de la sécurité alimentaire, le projet de loi poursuit la politique destructrice des gouvernements précédents, sur fond d'austérité renforcée. La restructuration tant des services du ministère de l'agriculture que de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la DGCCRF, n'est pas remise en cause. Pourtant, l'alimentation, la sécurité alimentaire et la traçabilité devraient être des axes essentiels de notre politique ; cela est indispensable et c'est attendu des consommateurs comme des agriculteurs eux-mêmes.

Enfin, si nous apprécions les efforts budgétaires en matière de formation, nous ne pensons pas qu'il faille transformer les agriculteurs en managers, comme cela s'est entendu lors des débats à l'Assemblée nationale. La situation de l'agriculture française ne trouve pas son origine dans un manque de compétences, mais plutôt dans un coût de production qui n'est plus couvert par les prix de vente, et dans un rapport plus qu'inégalitaire entre agriculteurs et grande distribution.

Vous le comprendrez, mes chers collègues, nous partageons les conclusions de la commission des affaires économiques. Ce budget n'est pas à la hauteur des attentes et des annonces qui ont été faites lors de l'ouverture des États généraux de l'alimentation ; il n'est pas plus à la hauteur des défis que représentent les négociations commerciales en cours à l'échelon européen ; il n'est pas davantage à la hauteur des attentes d'un monde agricole dévasté par les crises successives et par le choix du libéralisme en matière agricole.

Nous voterons contre les crédits, en l'état, de la mission, et nous serons attentifs aux différents amendements soutenus, car ceux-ci, même s'ils se confronteront au problème des gages, pointent de vraies questions.

Un budget au service des rentiers et des actionnaires

Projet de loi de finances pour 2018 (mission économie)

Par Fabien Gay / 7 décembre 2017

Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, mesdames, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, lors de la présentation de la première partie du budget, M. le ministre de l'économie nous avait donné sa vision de l'économie et le fil rouge de ce budget : « Il faut libérer le capital ! »

Je citerai deux chiffres pour illustrer mon propos. Premièrement, 56 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires en 2016, soit 13 milliards d'euros de plus qu'en 2015. Deuxièmement, le pay out ratio est de 57 %, c'est-à-dire que 57 % des bénéfices des entreprises sont absorbés par les dividendes, et l'autofinancement recule. On est donc loin, comme le démontrent ces chiffres, de l'emprisonnement du capital !

Mais puisqu'il faut le libérer ou plutôt le débrider, vous y allez franchement. Au moins, je dois vous reconnaître de la cohérence et de la ténacité : économie fondée entre autres sur la cession d'actifs de l'État, suppression de l'ISF, réduction de l'impôt sur les sociétés, cotisations sociales considérées comme des charges, remise en cause du droit du travail.

Je dois vous avouer une chose : je ne suis pas un grand spécialiste de l'alpinisme – cela se voit (Sourires.) –, alors peut-être pourrez-vous me réexpliquer cette théorie du premier de cordée ? (Nouveaux sourires.) Pour ma part, j'ai toujours préféré les sports collectifs, notamment le rugby, où chacun donne en fonction de ses moyens et récolte en fonction de ses besoins. (Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain citoyen et écologiste et du groupe socialiste et républicain.)

Nous considérons que ce projet de loi de finances favorise les rentiers et les spéculateurs, et non l'économie réelle !

L'État renonce à plus de 5 milliards d'euros de recettes annuelles en espérant que cet argent sera réinvesti par les ménages pour développer des entreprises françaises. Mais cet espoir est bien léger lorsque l'on sait que rien n'oblige à investir dans notre tissu de PME ni en France.

Ainsi, ce budget, loin de soutenir massivement nos entreprises, est le prolongement des politiques austéritaires du précédent quinquennat.

Pourtant, nos entreprises ont besoin d'un accès massif au crédit, d'interlocuteurs étatiques fiables, d'un encadrement de la sous-traitance, d'investissements pérennes. Or l'État ne se donne pas la capacité d'intervenir en soutien, y compris si l'enjeu est de préserver des savoir-faire et des emplois à moyen et long terme, ou encore en renforcement, voire en créant de nouvelles filières industrielles.

Les crédits de cette mission illustrent le désengagement de l'État. Celui-ci ne passe plus par des mesures volontaristes et ciblées, mais se sert du levier fiscal. Or ce dernier ne peut remplacer le soutien direct aux entreprises par la dépense publique.

Ainsi, comme cela a été souligné en commission, « le principal levier d'aide aux entreprises reste de nature fiscale, et non budgétaire ».

Ce budget, c'est moins de mesures directes en faveur des entreprises – moins de 2 milliards d'euros – et près 90 milliards d'euros de mesures fiscales indiscriminées, c'est-à-dire aveugles et à l'efficacité plus que douteuse. Ces avantages bénéficieront encore une fois aux grandes entreprises sans que l'impact en termes de création d'emplois soit évalué, et ce même si ce sont les TPE et les PME qui font la force de notre appareil productif. Ce sont elles qu'il convient d'aider à se développer.

Dans le détail, nous déplorons depuis maintenant de nombreuses années la baisse de plusieurs dépenses essentielles pour nos entreprises.

Ainsi, le FISAC est encore en baisse en 2018, passant à 11 millions d'euros de crédits de paiement. Ce fonds joue pourtant un rôle essentiel dans la préservation et la modernisation du tissu commercial en zone rurale, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les centres-bourgs. En moins de dix ans, ses moyens ont baissé de 83 % ! Nous saluons donc l'amendement adopté en commission portant les crédits du FISAC à 30 millions d'euros.

De même, on fait la promotion de la protection et de la sécurité des consommateurs. Comment, dès lors, expliquer la baisse continue des dotations à la DGCCRF ? Comment justifier la diminution de 40 % initialement prévue des crédits d'intervention pour les associations de consommateurs agréées ? Un amendement a été voté à l'Assemblée nationale pour réduire la baisse annoncée à 5 %, mais cela reste encore insuffisant.

Enfin, alors que notre industrie est toujours en crise, les crédits destinés au soutien à la politique industrielle reculent de 12 %. Loin de préserver notre patrimoine industriel, il semble au contraire que le Gouvernement ait fait le choix de s'en désintéresser, que ce soit en termes budgétaires ou patrimoniaux.

Nous regrettons aussi qu'il n'y ait pas de ministère de l'industrie dans ce gouvernement.

Enfin, la vente de fleurons industriels à des groupes étrangers semble s'accélérer, l'État prévoyant un plan de cessions d'actifs de 10 milliards d'euros, à rebours de la nécessité de trouver des moyens pour assurer la stabilité capitaliste de nos industries.

Aujourd'hui, il n'est plus à démontrer que les entreprises individuelles et les PME font la richesse de nos territoires, et permettent de lutter contre la désertification.

Il est illusoire de croire que nous pourrions faire de la France une start-up nation, en ne soutenant que l'innovation et en négligeant les savoir-faire qui ont fait la richesse de nos territoires. Cela étant, malgré les discours, ce budget ne soutient ni l'innovation, ni les savoir-faire, ni l'industrie. Vous l'aurez compris, mes chers collègues, le groupe communiste républicain citoyen et écologiste votera contre ce projet de budget.

Madame la Ministre, abandonnez vos dogmes, investissez dans la recherche publique !

Projet de loi de finances pour 2018 : recherche et enseignement supérieur

Par Pierre Ouzoulias / 7 décembre 2017

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, l'examen de la proposition de budget de la mission « Recherche et enseignement supérieur » intervient vers la fin du débat budgétaire. Nous allons donc apprécier votre intervention à l'aune de celles de vos collègues qui vous ont précédée à cette tribune.

Le novice que je suis en cette matière est surpris de découvrir les capacités miraculeuses de cet hémicycle. En effet, alors que M. Darmanin, votre grand argentier, a déclaré que, pour la première fois depuis des années, son gouvernement avait eu le courage « d'inverser la courbe de la dépense publique », la plupart de vos collègues nous ont expliqué que leur budget avait été épargné... Entre le vote des recettes et la discussion des dépenses, environ 7 milliards d'euros d'économies ont disparu. Cet hémicycle a donc la faculté de transformer les « moins » en « plus » !

Dans cette logique, madame la ministre, vous allez donc nous expliquer que votre budget est un budget de transformation dont les missions essentielles ont été sanctuarisées. Je vous rassure : votre budget, comme la plupart de ceux qu'ont défendus vos collègues, recevra une large approbation de cette assemblée. Seul notre groupe votera contre !

En effet, nous pensons que votre projet de budget se situe dans la lignée de ceux des précédents gouvernements et qu'il consacre l'abandon par la France de la stratégie européenne, dite « de Lisbonne », dont l'objectif était de promouvoir une économie de la connaissance.

Alors que nombre de nos partenaires européens ont augmenté, parfois dans des proportions importantes, la part des dépenses publiques destinées à l'enseignement supérieur et à la recherche, la place de la France reste médiocre. Elle a même reculé dans certains domaines.

Ainsi, la part des dépenses des établissements d'enseignement supérieur dans le PIB est inférieure à la moyenne de l'OCDE. Plus grave encore, la dépense annuelle par étudiant est en baisse continue depuis 2009.

Loin de vos déclarations et de l'annonce d'un plan massif en faveur de l'université, la dure réalité des chiffres de votre budget fait apparaître une baisse, en euros constants, des dotations des établissements universitaires. Plus grave encore, aucune création de postes n'est prévue. Non seulement les universités ne seront pas davantage aidées pour faire face à l'afflux de 35 000 étudiants supplémentaires, mais encore aucun moyen supplémentaire ne leur est octroyé pour mettre en œuvre les dispositifs imposés par la réforme de l'accès à l'université dont nous aurons à débattre prochainement.

Pour bien apprécier l'extrême gravité de la situation, j'aimerais rappeler que des experts de tous bords estiment qu'il faudrait entre 700 millions d'euros et 1 milliard d'euros supplémentaires pour permettre à l'enseignement supérieur de maintenir ses capacités d'accueil.

La situation de la recherche, dont le budget baisse également en euros constants, n'est pas meilleure. Vous avez fait le choix contestable de favoriser des structures dont l'efficacité n'est pas avérée, comme l'ANR ou les communautés d'universités et établissements, les COMUE – celles-ci feront l'objet de l'un de mes amendements –, aux dépens d'opérateurs historiques qui auront à subir, comme tous les ans depuis trop longtemps, de nouvelles réductions de

moyens et de postes.

Cet acharnement confine à l'absurdité quand il s'agit de l'Institut de recherche pour le développement, dont le budget baisse de plus de 1,5 %, alors qu'il joue un rôle essentiel dans l'action de la France à l'étranger, c'est-à-dire l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement.

Par ailleurs, je suis très inquiet de la situation très dégradée de l'emploi public dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les suppressions de postes de chercheurs, l'absence de recrutement nouveau, la baisse des postes ouverts au concours du CAPES et la dégradation des conditions financières et matérielles des agents dissuadent de plus en plus les étudiants de se tourner vers toutes ses professions.

Cette crise continue des vocations se traduit par une baisse du nombre des titulaires d'un doctorat, ce qui est très inquiétant pour l'avenir de notre recherche.

Une autre politique est possible, pas en Utopie, mais dans l'Europe d'aujourd'hui !

Depuis des années, un dogme bien ancré dans les esprits impose de considérer la dépense publique comme un mal qu'il faudrait combattre. Il y aurait, comme pour le cholestérol, une « bonne dépense », qui serait privée, et une « mauvaise dépense », qui serait publique. Cette dernière, comme le mauvais cholestérol, conduirait à la sclérose – je vous rappelle certains propos sur la graisse du mammoth...

Partant de ce principe, il suffirait donc de transférer de l'argent public des opérateurs de l'État vers la recherche privée pour dynamiser tout le système. L'examen des évolutions de notre recherche depuis dix ans montre, sans conteste, que cette stratégie a échoué. Nous avons affaibli notre recherche publique sans favoriser la recherche privée, bien au contraire.

Notre voisin, la Belgique, a mis en œuvre une stratégie inverse avec une éclatante réussite, puisqu'elle est devant nous dans le classement des pays affectant la plus grande part de leur PIB aux dépenses totales de recherche et développement.

Autrement dit, l'investissement massif dans la recherche publique a eu un effet d'entraînement très efficace sur la recherche privée.

Cet effet de levier a été observé non seulement en Belgique, mais aussi dans tous les pays où des politiques similaires ont été engagées.

Alors, madame la ministre, abandonnez vos dogmes, soyez pragmatique et investissez largement dans la recherche publique. Ce sera bénéfique non seulement à notre économie, mais aussi à notre jeunesse, qui a tant besoin que la science et la connaissance redeviennent un projet de vie.

Dans la France de M. Macron, il ne fait pas bon être salarié, fonctionnaire, occupant d'un logement HLM

Projet de loi de finances pour 2018 : explication de vote

Par Eric Bocquet / 12 décembre 2017

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, mettons fin au suspense : notre groupe refuse cette loi de finances pour 2018 (Exclamations amusées sur les travées du groupe Les Républicains.),...

Mme Éliane Assassi. Bravo !

M. Éric Bocquet. ... parce qu'elle inaugure, d'une certaine manière, un nouveau quinquennat de sacrifices et de difficultés pour nos concitoyens, sans que cela se traduise pour autant par une amélioration durable des comptes publics et de la situation économique et sociale.

Ce projet de loi de finances s'inscrit dans un système idéologique et non pas, comme cela est claironné régulièrement depuis des mois, dans un esprit de pragmatisme hors sol qui ne serait ni de droite ni de gauche.

Avez-vous oublié que cela fait plus de trente ans que les salariés de ce pays goûtent aux délices de la flexibilité de l'emploi, avec pas moins d'une bonne trentaine de types de contrat de travail existant sur le marché ? Cela fait plus de trente ans que, sensibles aux scénarii du libéralisme ambiant, les gouvernants successifs ont estimé qu'il était temps de réduire les cotisations sociales, « d'alléger les charges », pour reprendre l'expression officielle de la pensée unique, et ce afin de créer de l'emploi.

Nous en connaissons tous le résultat. Trente ans après les premiers textes de loi sur la flexibilité, nous « offrons » à 6 millions de nos compatriotes l'insécurité de périodes de chômage entrecoupées de petits boulots, de contrats à durée déterminée et autres missions d'intérim.

Voilà, mes chers collègues, comment mon amie Éliane Assassi avait commencé de motiver la question préalable déposée par notre groupe à l'orée de cette discussion budgétaire. Force est de constater que la suite des événements a donné corps à ce que nous avons annoncé.

Prenons la première partie. Ce qui a dominé les débats, c'est la mise en place du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital, véritable évasion fiscale autorisée. Après, vous pouvez toujours annoncer de brillants résultats dans la lutte contre la fraude fiscale : un peu plus de 3 milliards d'euros récupérés auprès des exilés fiscaux repentis en 2016, soit 4 % du total perdu chaque année par la République. Cette mesure constitue pour nous un retour en arrière vers les pires années du giscardisme. (Exclamations amusées sur les travées du groupe Les Républicains.)

Ce qui a dominé, c'est la course entre le Gouvernement et la droite sénatoriale, qui sont un peu les deux faces de la même médaille, pour savoir s'il suffisait de supprimer l'impôt de solidarité sur la fortune ou s'il fallait aussi supprimer le paravent de l'impôt sur la fortune immobilière.

Notons que, dans son acharnement à obtenir pour les détenteurs de capitaux et de patrimoines les meilleures conditions fiscales, la droite sénatoriale a aussi annulé la mesure « leurre de gauche » avancée par le Gouvernement,

celle de la baisse de la taxe d'habitation, qui met tellement en péril l'autonomie financière des collectivités, principe fondamental de notre Constitution.

Pour faire bonne mesure, et tenir tous les bouts de la chaîne, il fallait, comme nous l'avons vu en seconde partie, donner une nouvelle vigueur au dispositif d'investissement Madelin. La disparition de l'ISF-PME nécessitait que l'optimisation fiscale trouve encore sa voie, de manière toujours renouvelée. Cette optimisation concernait 65 000 foyers fiscaux redevables de l'ISF, soit environ un sur cinq, mais surtout moins de 0,2 % des ménages français. Allègements pour une ultra-minorité, alourdissements pour tous les autres, de surcroît sous forme d'impôts parfois « verdis » pour tenter de les rendre plus acceptables et aussi sous forme de dépenses publiques en moins.

Même si cela figure dans le collectif budgétaire, comment ne pas faire une sorte de lien entre les 1 600 millions d'euros de fraude fiscale épongés par HSBC et les 2 milliards d'euros d'aides au logement supprimés dans la mission « Cohésion des territoires » ?

Comment ne pas mettre en balance les jours de carence imposés aux fonctionnaires pendant qu'on allège la taxe sur les salaires des cadres dirigeants des sociétés financières britanniques que l'on espère attirer à Paris après le Brexit ? Rappelons que le niveau de salaire des cadres concernés est supérieur à 12 000 euros mensuels, mes chers collègues.

Plus de 50 milliards d'euros de crédits ont été rejetés par le Sénat, qui a montré, en certains domaines précis, une certaine propension à la surenchère, comme le montre le rejet des crédits de la mission « Asile, immigration, intégration », dont l'essentiel est pourtant constitué par l'aide médicale de l'État et le financement des allocations d'attente des demandeurs d'asile, illustrations de l'attachement de la France aux valeurs républicaines d'accueil des victimes de persécutions.

Et je ne reviens pas sur le débat concernant la fiscalité des entreprises, où Gouvernement et majorité du Sénat se sont retrouvés, sans la moindre difficulté, sur tous les fondamentaux : poursuite de la baisse du taux de l'impôt ; maintien sans contrôle du CICE et du crédit d'impôt recherche ; croyance quasi théologique aux vertus des allègements de cotisations, et j'en passe.

Dans la France de M. Macron, tempérée par la majorité du Sénat, il ne fait pas bon être salarié, fonctionnaire, occupant d'un logement HLM, travailleur d'origine étrangère, ni même travailleur handicapé ou éloigné du monde du travail par une longue période de chômage. Il ne fait pas bon appartenir, en fait, à la majorité de notre peuple, celle qui étudie, celle qui travaille, celle qui produit les richesses ensuite plus ou moins justement partagées, celle qui enrichit la France et ne songe pas à l'exil fiscal.

Parlementaires du groupe CRCE, nous ne voterons pas cette loi de finances 2018 telle qu'elle ressort des débats caricaturaux menés ici. Nous ne voterons pas ce budget qui ne s'attaque pas radicalement aux inégalités flagrantes qui fragilisent notre République et le vivre ensemble. Nous ne voterons pas cette insulte au monde du travail et de la création. Nous ne voterons pas non plus les reculs sur les garanties collectives des travailleurs, sur les droits des chômeurs, sur ceux des demandeurs de logement et des locataires de logements HLM. Nous ne voterons pas ces mesures récessives sur le logement, sur le pouvoir d'achat, qui détériorent les conditions de vie du plus grand nombre.

Au bout de six mois, mes chers collègues, le brouillard se lève enfin sur le nouveau monde promis au printemps dernier ; l'équivoque commence à se dissiper. Le « nouveau monde » de la politique conserve beaucoup des travers de l'ancien, et la politique du Gouvernement s'insère parfaitement dans le moule conçu pour ses prédécesseurs. Ce

n'est sans doute pas ce que voulaient et espéraient les Françaises et les Français.



Évelyne Corbière Naminzo



Jean-Pierre Corbisez



Silvana Silvani



Pierre Barros
sénateur du Val-d'Oise



Ian Brossat



Marianne Margaté
Sénatrice de Seine-et-Marne



Robert Xowie
Sénateur de Nouvelle-Calédonie



Cathy Apourceau-Poly
Sénatrice du Pas-de-Calais
c.apourceau-poly@senat.fr



Jérémy Bacchi
Sénateur des Bouches-du-Rhône
j.bacchi@senat.fr



Eric Bocquet
Sénateur du Nord
e.bocquet@senat.fr



Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime
c.brulin@senat.fr



Cécile Cukierman
Sénatrice de la Loire
c.cukierman@senat.fr



Fabien Gay
Sénateur de Seine-Saint-Denis
f.gay@senat.fr



Michelle Gréaume
Sénatrice du Nord
m.greaume@senat.fr



Gérard Lahellec
Sénateur des Côtes-d'Armor
g.lahellec@senat.fr



Pierre Ouzoulias
Sénateur des Hauts-de-Seine
p.ouzoulias@senat.fr



Pascal Savoldelli
Sénateur du Val-de-Marne
p.savoldelli@senat.fr



Marie-Claude Varailles
Sénatrice de Dordogne
mc.varailles@senat.fr